

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CNP ASSURANCES AU 31 DECEMBRE 2012*



SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDES 2012	2
Bilan consolidé.....	2
Compte de résultat	4
Tableau de variation des capitaux propres.....	7
Tableau des flux de trésorerie	9
FAITS MARQUANTS 2012 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	12
Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2012	12
Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels	13
ACTIF - PASSIF	14
Note 3 Principes comptables	14
Note 4 Capital.....	36
Note 5 Périmètre de consolidation	41
Note 6 Analyse sectorielle.....	42
Note 7 Actifs incorporels	45
Note 8 Immeubles de placement et d'exploitation	50
Note 9 Inventaire des placements par nature	52
Note 10 Ventilation des passifs relatifs à des contrats	66
Note 11 Passifs subordonnés	74
Note 12 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances	76
Note 13 Impôts différés	77
Note 14 Provisions pour risques et charges	78
Note 15 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes	79
ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	82
Note 16 Chiffre d'affaires	82
Note 17 Prestations.....	85
Note 18 Charges de gestion et de commissions	85
Note 19 Résultat de réassurance.....	86
Note 20 Produits de placements	87
Note 21 Charge d'impôt	91
AUTRES ANALYSES	92
Note 22 Risques financiers	92
Note 23 Risque de liquidité et adéquation actif-passif.....	97
Note 24 Risques liés aux contrats d'assurance et financiers	99

COMPTES CONSOLIDES 2012

BILAN CONSOLIDE

	Notes	31.12.2012	31.12.2011
ACTIF (en millions d'euros)			
Ecarts d'acquisition	7	334,2	533,9
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	7	103,1	118,7
Autres immobilisations incorporelles	7	209,6	270,7
Total actifs incorporels		646,8	923,2
Immobilier de placement	8	2 528,0	1 747,6
Titres conservés jusqu'à échéance	9	854,1	1 028,7
Titres disponibles à la vente	9	255 287,7	231 708,9
Titres de transaction	9	65 492,2	60 404,9
Prêts et avances	9	4 967,4	4 429,5
Instruments dérivés	9	4 340,8	3 583,3
Placements des activités d'assurance		333 470,2	302 902,9
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités		52,8	60,9
Investissements dans les entreprises associées		0,0	0,0
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	10	8 926,7	8 258,1
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	12	3 035,3	2 896,7
Créances d'impôts exigibles		286,2	405,6
Autres créances	12	4 948,6	3 318,7
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	8	264,4	252,4
Autres actifs d'exploitation à long terme		460,0	424,2
Participation aux bénéfices différée active	10	0,0	620,9
Impôts différés actifs	13	169,6	244,1
Autres actifs		9 164,1	8 162,6
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0,0	0,0
Trésorerie		955,2	702,8
TOTAL ACTIF		353 215,8	321 010,6

<i>PASSIF (en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Capital	4	643,5	594,2
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 321,0	981,5
Réserve de réévaluation		1 955,5	860,1
Réserve de couverture des flux de trésorerie	9	3,6	6,3
Titres super subordonnés	4	2 515,8	2 141,8
Résultats cumulés		6 672,9	6 337,4
Résultat consolidé		951,4	871,9
Écarts de conversion		83,2	201,0
Capitaux propres du groupe		14 146,9	11 994,1
Intérêts minoritaires		1 441,1	1 223,1
Capitaux propres totaux		15 588,0	13 217,1
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	10	112 800,4	104 836,6
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	10	28 455,4	27 513,5
Passifs relatifs à des contrats d'assurance		141 255,8	132 350,1
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	10	145 707,7	148 158,2
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	10	881,5	952,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	10	7 913,0	7 308,0
Passifs relatifs à des contrats financiers		154 502,3	156 418,8
Instruments dérivés séparés sur contrat		0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	10	19 097,8	535,7
Passifs relatifs aux contrats		314 855,9	289 304,6
Provisions pour risques et charges	14	220,5	174,4
Dettes subordonnées	11	2 559,6	2 551,2
Dettes de financement		2 559,6	2 551,2
Dettes d'exploitation représentées par des titres		4 593,8	3 105,4
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		129,3	135,4
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	15	2 062,5	1 782,2
Dettes d'impôts exigibles		355,2	391,0
Comptes courants créditeurs		48,3	346,1
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		1 085,6	2 091,2
Instruments dérivés passifs	9	4 622,4	3 179,2
Impôts différés passifs	13	1 092,7	286,6
Autres dettes	15	6 002,1	4 446,2
Autres passifs		19 991,9	15 763,2
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0,0	0,0
TOTAL PASSIF		353 215,8	321 010,6

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Primes émises		26 439,0	30 026,4
Variation des primes non acquises		- 50,8	- 107,5
Primes acquises	16	26 388,3	29 918,9
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	16	201,8	226,1
Autres produits d'exploitation		0,1	0,0
Produits des placements		10 966,2	11 128,5
Plus et moins values de cession des placements		- 767,6	1 097,5
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		5 087,5	- 2 575,6
Variation des dépréciations sur placements*		1 648,5	- 2 741,8
Produits financiers hors coût de l'endettement	20	16 934,7	6 908,6
Total des activités ordinaires		43 524,8	37 053,5
Charges des prestations des contrats	17	- 35 949,8	- 31 061,5
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	20	- 1 212,1	- 476,3
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	19	43,8	1,2
Charges des autres activités		- 0,9	0,1
Frais d'acquisition des contrats	18	- 3 257,8	- 3 145,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	7	- 20,8	- 20,3
Frais d'administration	18	- 204,8	- 204,5
Autres produits et charges opérationnels courants	18	- 442,4	- 310,2
Total des autres produits et charges courants		- 41 044,9	- 35 216,7
Résultat opérationnel courant		2 479,9	1 836,8
Autres produits et charges opérationnels non courants		0,9	- 1,2
Résultat opérationnel		2 480,7	1 835,7
Charges de financement	20	- 157,2	- 149,9
Variations de valeurs des actifs incorporels	7	- 169,7	- 79,8
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		0,0	0,0
Impôts sur les résultats	21	- 895,5	- 465,0
Résultat après impôt des activités discontinues		0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 258,4	1 141,0
Intérêts minoritaires		- 307,0	- 269,1
Résultat net (part du groupe)		951,4	871,9
Résultat par action (<i>en euros</i>)		1,46	1,37
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)		1,46	1,37

* Le poste « Variation des dépréciations sur placements » comprend les reprises de dépréciations liées aux cessions de titres pour 2 576 M€ au 31 décembre 2012.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Total part du groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	951,4	307,0	1 258,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	974,9	22,1	997,0
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	19 591,4	427,4	20 018,8
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 1 706,8	- 15,5	- 1 722,3
Reclassement en résultat des dépréciations	907,3	11,5	918,8
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>18 792,0</i>	<i>423,3</i>	<i>19 215,3</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	- 17 073,5	- 259,9	- 17 333,4
Impôts différés	- 623,0	- 53,7	- 676,7
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>1 095,4</i>	<i>109,8</i>	<i>1 205,1</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	- 2,7	0,0	- 2,7
Variation de la réserve sur la période	4,3	0,0	4,3
Recyclage en résultat sur la période	- 8,4	0,0	- 8,4
Impôts différés	1,5	0,0	1,5
Incidence des écarts de conversion	- 117,8	- 87,7	- 205,5
Éléments non recyclables en résultat	- 33,0	- 3,8	- 36,8
Écarts actuariels	- 28,4	0,0	- 28,4
Autres variations	- 4,6	- 3,8	- 8,4
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	941,9	18,3	960,2
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 893,2	325,3	2 218,6

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Total part du groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	871,9	269,1	1 141,0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	- 407,9	- 76,9	- 484,8
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	- 5 840,6	- 214,2	- 6 054,8
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 1 406,8	- 8,7	- 1 415,5
Reclassement en résultat des dépréciations	3 079,2	6,1	3 085,3
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 4 168,2</i>	<i>- 216,8</i>	<i>- 4 385,0</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	3 677,5	194,9	3 872,3
Impôts différés	150,4	1,5	151,9
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 340,3</i>	<i>- 20,5</i>	<i>- 360,8</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	6,3	0,0	6,3
Variation de la réserve sur la période	29,5	0,0	29,5
Recyclage en résultat sur la période	- 19,6	0,0	- 19,6
Impôts différés	- 3,6	0,0	- 3,6
Incidence des écarts de conversion	- 73,9	- 56,4	- 130,3
Éléments non recyclables en résultat	- 2,9	0,0	- 2,9
Écarts actuariels	- 5,7	0,0	- 5,7
Autres variations	2,8	0,0	2,8
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 410,8	- 76,9	- 487,7
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	461,1	192,2	653,3

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total part du groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>										
Capitaux propres IFRS au 01.01.2012	594,2	981,5	860,1	6,3	2 141,8	7 209,3	201,0	11 994,1	1 223,1	13 217,1
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			1 095,4	- 2,7		918,4	- 117,8	1 893,2	325,3	2 218,6
- Distribution de dividendes	49,3	339,5				- 455,9		- 67,0	- 83,3	- 150,3
- Mouvements sur le capital								0,0		0,0
- Titres super subordonnés nets d'impôt					374,0	- 57,9		316,1		316,1
- Actions propres nettes d'impôt						10,8		10,8		10,8
- Variations de périmètre*								0,0	- 23,3	- 23,2
- Autres variations						- 0,4		- 0,4	- 0,7	- 1,1
Capitaux propres au 31.12.2012	643,5	1 321,0	1 955,5	3,6	2 515,8	7 624,2	83,2	14 146,8	1 441,1	15 588,0

* Le montant repris dans la ligne « Variations de périmètre » en part des minoritaires inclut l'effet de la TUP de Kupka par AEP4.

Le montant de 374 M€ de titres super subordonnés correspond à l'émission de l'instrument de capitaux propres libellé en dollars et décrit en note 1.4 des faits caractéristiques de l'exercice 2012. Il est composé du montant converti du TS au jour de l'émission pour 377,5 M€ et des frais d'émission imputables aux capitaux propres nets du gain net d'impôt associé pour 3,5 M€ en application d'IAS 32.35.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total part du groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>										
Capitaux propres IFRS au 01.01.2011	594,2	981,5	1 199,6	0,0	2 141,8	6 849,8	274,9	12 041,7	1 136,4	13 178,0
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			- 340,4	6,3		869,0	- 73,9	461,1	192,2	653,3
- Distribution de dividendes						- 456,4		- 456,4	- 179,1	- 635,5
- Mouvements sur le capital								0,0		0,0
- Titres super subordonnés nets d'impôt						- 59,3		- 59,3		- 59,3
- Actions propres nettes d'impôt						6,8		6,8		6,8
- Variations de périmètre*			0,9			- 0,9		0,0	33,2	33,2
- Autres variations**						0,3		0,3	40,4	40,7
Capitaux propres au 31.12.2011	594,2	981,5	860,1	6,3	2 141,8	7 209,3	201,0	11 994,1	1 223,1	13 217,1

* Les montants repris dans la ligne « Variations de périmètre » en part des minoritaires incluent l'effet de la filiale MFPrévoyance SA nouvellement intégrée au périmètre de consolidation (+ 47,1 M€) et l'impact d'une révision des montants d'*earn-out* estimés lors de la comptabilité d'acquisition de CNP Barclays Vida y Pensiones (- 13,9 M€) (cf. note 7.3.3).

** Les montants repris dans la ligne « Autres variations » en part des minoritaires comprennent l'augmentation de capital de CNP UniCredit Vita pour 17 M€ et celle d'AEP247 pour 23,4 M€.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- la quote-part du groupe CNP Assurances dans les flux de trésorerie des sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (à hauteur du pourcentage d'intégration) ;
- les flux de trésorerie liés aux participations du groupe CNP Assurances et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la position AMF n° 2011-13 relative au classement des OPCVM : les OPCVM de trésorerie dits « réguliers » ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements. Cette analyse, fondée sur l'examen des prospectus, est complétée par une analyse du comportement du fonds (performance, volatilité...).

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe CNP Assurances, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Définition des flux de financement

Ce sont les flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital ;
- émission et remboursement de dettes de financement ;
- mouvements sur les actions propres ;
- dividendes versés hors du groupe CNP Assurances (associés et minoritaires).

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du TFT

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Trésorerie (bilan)	955,2	702,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinées à être cédées	0,0	0,0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	- 78,9	- 83,8
Titres de transaction	10 142,7	9 390,9
Total (tableau des flux de trésorerie)	11 018,9	10 010,0

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie présente à l'actif du bilan ;
- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (bilan-passif) ;
- titres de transactions : correspond aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan dans la rubrique placements des activités d'assurance.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat opérationnel avant impôt	2 480,7	1 835,7
Plus et moins-values de cession des placements	776,8	- 1 054,9
Dotations nettes aux amortissements	110,8	110,1
Variation des frais d'acquisitions reportés	4,6	- 4,1
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 1 650,2	2 717,3
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	9 096,5	4 324,7
Dotations nettes aux autres provisions	57,2	0,3
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	- 5 110,8	2 573,4
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	19,6	- 183,4
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	3 304,4	8 483,4
Variation des créances et dettes d'exploitation	- 835,5	- 613,5
Variation des valeurs données ou reçues en pension	1 718,6	- 834,1
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 65,1	- 59,7
Impôts nets décaissés	- 557,0	- 388,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	6 046,3	8 423,4
Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise ⁽¹⁾	- 642,2	- 469,7
Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	0,0	0,0
Prises de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	- 642,2	- 469,7
Cessions de placements financiers	381 701,9	397 042,1
Cessions d'immobilier de placement	46,4	191,0
Cessions d'autres placements	8,1	4,4
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	381 756,3	397 237,4
Acquisitions de placements financiers	- 385 829,7	- 399 297,0
Acquisitions d'immobilier de placement	- 107,5	- 183,0
Acquisitions et/ou émissions d'autres placements	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	-385 937,2	- 399 480,0
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8,7	0,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 92,6	- 76,8
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 83,8	- 76,8
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 4 906,8	- 2 789,1
Emissions d'instruments de capital ⁽²⁾	389,8	40,3
Remboursements d'instruments de capital	0,0	0,0
Opérations sur actions propres	10,9	5,2
Dividendes payés	- 539,1	- 635,5
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 138,4	- 590,0
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement ⁽³⁾	371,1	1 039,6
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 1,8	- 761,3
Intérêts payés sur dettes de financement	- 247,9	- 243,0
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	121,4	35,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 17,0	- 554,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	10 010,0	5 111,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	6 046,3	8 423,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 4 906,8	- 2 789,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 17,0	- 554,7
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3,1	3,6
Effet des changements de méthode sur la période et divers ⁽⁴⁾	- 116,6	- 184,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture	11 018,9	10 010,0

- (1) a) Entrée de périmètre de l'OPCI LBPAI : 384,2 M€ nette de trésorerie acquise (dont +0,0 M€ de trésorerie acquise) ;
b) Rachat de 50 % de l'OPCI IMCOM6 à SOFILO pour 256,5 M€ nette de trésorerie acquise (dont + 3,0 M€ de trésorerie acquise) ;
c) Rachat par CNP Vida de la participation Unnim dans CNP Vida et sa filiale Estalvida pour 1,4 M€ nette de trésorerie ;
- (2) Augmentation de capital CNP Assurances (388,9 M€) et CNP Seguros de Vida (0,9 M€)
- (3) Emission le 18 octobre 2012 d'une dette subordonnée perpétuelle pour 371 M€, nets de frais d'émission
- (4) Correction de la trésorerie d'ouverture de :
 - a) MFPrévoyance SA pour - 53 M€ (reclassement d'OPCVM Régulière à OPCVM Dynamique) ;
 - b) CNP UniCredit Vita pour - 48,6 M€ (reclassement de Trésorerie à Autres actifs UC) ;
 - c) CNP Barclays Vida y Pensiones pour + 14,6 M€ (reclassement d'OPCVM Dynamique à OPCVM Régulière) ;
 - d) CIMO pour - 29,6 M€ (reclassement d'OPCVM Régulière à TCN).

FAITS MARQUANTS 2012 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Note 1 *Faits caractéristiques de l'exercice 2012*

1.1 *Plan d'échange des titres de dettes souveraines grecs*

CNP Assurances a participé au programme d'échange des titres de dettes souveraines proposé par le ministère des Finances grec. En échange de chacun des titres détenus, le Groupe a reçu un panier de nouveaux titres de dettes grecques, des titres émis par l'EFSF (*European Financial Stability Facility*) et de *warrants* dont la rémunération est indexée sur la surperformance de la croissance grecque par rapport à un objectif défini de PIB.

Les critères de décomptabilisation d'IAS 39 étant remplis, les anciens titres ont été décomptabilisés : l'opération d'échange a généré la comptabilisation d'une moins-value constatée en résultat pour un montant brut d'impôt de 125 M€.

Cette moins-value matérialise la différence entre la valeur des titres nette de dépréciation enregistrée au 31 décembre 2011 sur la base d'un modèle de valorisation interne compte tenu de l'illiquidité des marchés observée alors, et la valeur de marché des nouveaux titres reçus en échange.

Les nouveaux titres ont été désignés selon les catégories suivantes en IAS 39 :

- nouveaux titres souverains grecs et titres EFSF: classement en AFS et comptabilisation en juste valeur par capitaux propres,
- titres *GDP Linked securities (warrant)* : désignation en dérivé et comptabilisation en juste valeur par le compte de résultat.

Au cours du deuxième trimestre, le Groupe a cédé les nouveaux titres souverains grecs obtenus dans le cadre de l'échange, ce qui a généré une moins-value nette supplémentaire de 34,2 M€ dans les comptes consolidés.

1.2 *Politique financière de réduction de l'exposition aux dettes souveraines des pays périphériques*

Afin de diminuer le risque de crédit des portefeuilles d'investissement adossant les contrats d'assurance français et italiens, le groupe CNP Assurances a mis en œuvre une politique active de réduction de son exposition aux dettes souveraines italienne, espagnole, grecque, portugaise et irlandaise.

Par rapport à la situation au 31 décembre 2011, les ventes effectuées ont contribué à une baisse significative de l'encours des emprunts d'Etat italiens (- 3,1 Md€ de l'exposition en prix de revient), espagnols (- 2 Md€), grecs (- 0,6 Md€), portugais (- 1,1 Md€) et irlandais (- 1,2 Md€) (cf. le tableau des expositions aux dettes souveraines au paragraphe 9.9)

Les moins-values dégagées par ces ventes ont été compensées par des plus-values issues de ventes de dettes souveraines d'autres pays européens, notamment l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Autriche.

1.3 *Paiement du dividende sur le résultat 2011 en actions*

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, réunie le 29 juin 2012, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2011, soit 0,77 euro par action, et a décidé que chaque actionnaire pourrait opter pour le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la Société.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles de la Société a pu être exercée par les actionnaires du 3 juillet 2012 au 17 juillet 2012 inclus, pour un paiement en numéraire ou en actions le 24 juillet 2012.

Le prix d'émission des actions nouvelles de la Société remises en paiement du dividende était de 7,88 euros, soit 100 % de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé NYSE Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le 29 juin 2012, jour de l'assemblée générale mixte, diminuée du montant du dividende et arrondi au centième d'euro supérieur.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles a largement retenu l'intérêt des actionnaires de la Société, notamment ses actionnaires de références : 86,2 % des droits à dividendes ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération s'est traduite par la création de 49 348 883 actions nouvelles de 1 euro de nominal le 24 juillet 2012, soit une augmentation du capital social de 49,3 M€ et des primes d'émission de 339,5 M€.

1.4 Emission d'une dette subordonnée perpétuelle

CNP Assurances a émis le 18 octobre 2012 une dette subordonnée perpétuelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

- nominal de 500 MUSD ;
- intérêt à taux fixe de 7,5 % jusqu'en 2018, puis au taux fixe révisé tous les 6 ans et calculé sur la base des taux d'intérêt « *mid swap* » 6 ans en dollars.

L'analyse des conditions contractuelles a conduit à qualifier la dette subordonnée perpétuelle d'instrument de capitaux propres en application des dispositions d'IAS 32. En conséquence, elle ne génère pas de gains ou de pertes de change à comptabiliser au compte de résultat, car ceux-ci seront constatés par capitaux propres lors du versement des intérêts et lors du rachat de la dette si cette option est exercée.

1.5 Test de dépréciation du goodwill de la filiale italienne

Le Groupe a apprécié la valeur de sa filiale italienne – CNP UniCredit Vita (CUV) – et du goodwill résiduel attaché (170 M€) à l'aune de son environnement économique et de la volatilité des taux d'intérêt et du marché de l'assurance italien. Les prévisions pour l'économie italienne en 2013 sont revues à la baisse et prévoient désormais une contraction significative du produit intérieur brut, contraction qui appellera de nouvelles mesures budgétaires pour tenir les objectifs de maîtrise du déficit des finances publiques, dans un contexte d'incertitude politique avec les élections à venir. A ces perspectives économiques maussades, s'ajoutent les exigences découlant de Bâle 3, se traduisant par une priorité des banques en faveur des produits d'épargne bilantiels.

Au regard des baisses marquées du marché de la bancassurance vie ces dernières années (- 17 % en 2011 et - 16 % en 2012 - données fin novembre -), le Groupe a considéré qu'il était préférable de prendre des hypothèses prudentes pour la projection des flux futurs de CNP UniCredit Vita, notamment en intégrant une prime de risque exceptionnelle (+ 500 points de base). Cette valorisation conduit à constater une dépréciation de 170 millions d'euros de CNP UniCredit Vita, soit la totalité du goodwill existant.

Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

Il n'y a pas eu d'événement significatif entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

ACTIF - PASSIF

Note 3 Principes comptables

CNP Assurances S.A., société mère du Groupe, est une société à conseil d'administration, au capital de 643 500 175 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul-Dautry, 75015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances.

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 février 2013.

3.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe CNP Assurances a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avant le 31 décembre 2012.

Les filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du Groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés.

Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2012

- Amendement d'IAS 12 Impôt sur le résultat – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents - publié le 20 décembre 2010 et adopté par l'Union européenne le 11 décembre 2012. Les nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse démontrer que le recouvrement se produira d'une autre façon. Cette présomption s'applique spécifiquement pour les immeubles de placement à la juste valeur et les immobilisations corporelles et incorporelles évaluées selon le modèle de la réévaluation. Elles n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe, pour lesquels seuls les immeubles de placement en représentation des contrats en unités de compte sont évalués à la juste valeur.
- Amendement de IFRS 7 – Instruments financiers : information à fournir – Transferts d'actifs financiers, publié le 7 octobre 2010 et adopté par l'Union européenne le 22 novembre 2011. L'application de cet amendement, sans impact sur les traitements comptables, conduit à compléter, le cas échéant, les informations annexes sur les risques associés à l'implication conservée par le cédant dans des actifs financiers cédés et décomptabilisés. L'amendement modifie également les informations à fournir pour les actifs transférés mais qui ne font pas l'objet d'une décomptabilisation. Il est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 et n'a pas d'impact sur les annexes aux états financiers consolidés du Groupe.

Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés, IFRS 11 - Accords conjoints, IFRS 12 - Informations à fournir sur les participations dans les autres entités, IAS 27 révisée - Etats financiers individuels, IAS 28 révisée - Participation dans des entreprises associées et coentreprises, publiées le 12 mai 2011 et applicables le 1^{er} janvier 2014 avec effet rétrospectif (une adoption anticipée est autorisée à la condition qu'elle porte sur l'ensemble de ces nouveaux textes). Ces normes sont susceptibles d'avoir un impact sur le périmètre et les méthodes de consolidation du Groupe, comme le passage d'une intégration proportionnelle à une mise

en équivalence pour la consolidation de la coentreprise LBPP, ainsi que sur les informations à donner en annexe. L'impact de ces normes sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours d'analyse.

IFRS 10 définit un modèle unique d'analyse du contrôle, base de la consolidation par intégration globale qui comprend les trois éléments suivants : pouvoir sur l'autre entité, exposition ou droits à des rendements variables de cette autre entité, et capacité d'utiliser son pouvoir afin d'influer sur les rendements.

IFRS 10 amende IAS 27 qui s'intitule dorénavant « Etats financiers individuels ». Les règles relatives aux états financiers individuels demeurent inchangées tandis que les sections relatives aux états financiers consolidés sont ainsi remplacées par IFRS 10.

IFRS 11 annule et remplace IAS 31 « Participation dans des coentreprises » et SIC - 13 « Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Ce texte se concentre sur les droits et obligations dans le cadre d'un accord conjoint et ne permet plus qu'une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun, la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée). IAS 28 a également été modifiée pour être en conformité avec les modifications introduites notamment par IFRS 11.

Enfin, IFRS 12 intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans des entités structurées. L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées.

- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, publiée le 12 mai 2011, s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La norme définit la « juste valeur » et fournit dans un document unique les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises par les IAS/IFRS que ce soit pour les évaluations initiales, les évolutions subséquentes et les informations à fournir en annexes. Les modalités d'application et l'impact de cette norme sur les informations fournies dans les notes annexes sont à l'étude par le Groupe.
- Amendement d'IAS 32 – Instruments financiers – Présentation, publié le 16 décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, précise les règles de compensation entre actifs et passifs financiers. Cet amendement s'accompagne d'un amendement à IFRS 7, applicable le 1^{er} janvier 2013, qui prévoit une information annexe sur les actifs et passifs financiers entrant dans le périmètre d'un accord de compensation, en distinguant ceux qui font l'objet d'une compensation de ceux qui ne sont pas compensés en application d'IAS 32. Les modalités d'application et l'impact de cette norme sur les états financiers consolidés et leurs notes annexes sont à l'étude par le Groupe
- IAS 19 révisée – Avantages du personnel, publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, apporte des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, sur les modalités de présentation au résultat de l'impact des variations des engagements et supprime les options permises pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies et ne retient que la comptabilisation directement en capitaux propres, déjà utilisée par le Groupe. Aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes consolidés du Groupe.
- L'amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers, publié le 16 juin 2011 et applicable à compter des exercices commençant après le 1^{er} juillet 2012, porte sur la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. L'amendement introduit une obligation de distinguer au sein de l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres les éléments qui feront l'objet d'un reclassement par le compte de résultat. Aucun impact n'est attendu sur la présentation des comptes consolidés du Groupe dans la mesure où le Groupe applique déjà ce format de présentation.

Principales normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur

- IFRS 9 – Instruments financiers, republiée le 28 octobre 2010 concrétise la première des trois phases du projet visant à remplacer IAS 39. Par un amendement du 16 décembre 2011, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2015 et les dispositions transitoires ont été modifiées : les adoptants seront exonérés du retraitement des données comparatives mais devront fournir en contrepartie des informations additionnelles sur la transition.

IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur.

Un actif financier est évalué au coût amorti si a) l'instrument est géré, selon un modèle d'entreprise (« business model ») qui a pour objectif la détention des actifs dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement, et si b) l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie contractuels à des dates données, représentant le principal et les intérêts calculés sur ce principal. Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur dans le compte de résultat dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une inadéquation comptable. Pour les actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, une entité peut également décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur de ces instruments (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Les dividendes reçus au titre de ces instruments sont, en revanche, comptabilisés en résultat.

Pour les passifs financiers, IFRS 9 précise le traitement comptable à retenir pour les variations de valeur dues au risque de crédit propre en cas d'application de l'option de juste valeur.

IFRS 9 n'ayant pas encore été adoptée par la Commission européenne, cette norme ne peut pas être pour l'instant adoptée par anticipation. La norme IFRS 9, y compris les phases restant à finaliser (les deuxième et troisième phases concernent respectivement les principes de dépréciation des instruments financiers au coût amorti et la comptabilité de couverture) ainsi que sa date d'application, ses modalités d'application et son impact sur les comptes, sont à l'étude par le Groupe.

- Améliorations apportées aux normes IFRS 2009-2011, publiées le 17 mai 2012 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 : elles incluent des amendements mineurs à cinq normes qui ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Dispositions transitoires, publiés le 28 juin 2012 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 sous réserve d'approbation par l'Union européenne : ils fournissent des clarifications sur les modalités d'application rétrospective et des allègements sur les informations à fournir pour les entités structurées non consolidées
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – Entités d'investissement, publiés le 31 octobre 2012 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 sous réserve d'approbation par l'Union européenne : ces amendements introduisent une nouvelle catégorie d'entités, les entités d'investissement, qui bénéficient d'une exemption de consolidation de leur filiales qu'elles doivent comptabiliser à la juste valeur par le résultat. Des informations spécifiques à ces entités devront être fournies.

3.2 Base d'établissement des comptes

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes seront incorporées par référence dans le document de référence :

- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 135 à 236 et 237 à 238 du document de référence déposé à l'AMF le 12 avril 2012 ;
- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 107 à 221 et 222 à 223 du document de référence déposé à l'AMF le 13 avril 2011.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le groupe CNP Assurances. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminuées des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les valeurs de portefeuilles acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances, et font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au groupe CNP Assurances d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du groupe CNP Assurances.

3.3 Champ de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par la Société. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle résulte notamment de la détention directe ou indirecte de plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Cette analyse est complétée de l'examen de toutes les conditions contractuelles du pacte d'actionnaires, notamment des accords de partenariat de distribution des produits d'assurance. Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée. Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du groupe CNP Assurances à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entités sous contrôle conjoint (coentreprises)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur l'activité économique desquelles le groupe CNP Assurances a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint est le partage convenu par contrat du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les comptes d'une coentreprise sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, en application de laquelle la quote-part du groupe CNP Assurances dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne à ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers du groupe CNP Assurances.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des

transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du groupe CNP Assurances dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que CNP Assurances ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

3.4 Opérations entre sociétés consolidées

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du groupe CNP Assurances dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

3.5 Participation aux bénéfices différée

Les retraitements préconisés par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

3.5.1 Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

3.5.2 Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflet, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée au paragraphe 3.13.2 de la présente annexe.

3.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères dans la devise de présentation

Les filiales ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger (notamment filiales étrangères et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros, la devise de présentation du groupe CNP Assurances, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'étranger sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

L'écart de change résultant de la différence entre les taux utilisés pour la conversion du bilan et ceux utilisés pour la conversion des produits et charges est enregistré comme une composante distincte des capitaux propres (écart de conversion).

3.7 Opérations en devises

Au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances, les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché dans certains cas par un cours moyen.

Les éléments monétaires du bilan (hors actifs financiers classés en titres disponibles à la vente) sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée selon les dispositions présentées en 3.10.3 ci-dessous.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises et évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, par exemple lorsque l'actif non monétaire est classé en actif disponible à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

3.8 Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le groupe CNP Assurances obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe CNP Assurances dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Pour chaque regroupement, CNP Assurances a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du *goodwill* complet).

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du groupe CNP Assurances.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

3.9 Actifs incorporels

3.9.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ou par intégration proportionnelle ;
- sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité étrangère (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP Assurances retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le groupe CNP Assurances, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital.

3.9.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont généralement amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

3.9.3 Valeur des accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

3.9.4 Actif incorporel lié à la réforme des retraites

L'article 26 de la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit un droit à indemnité de résiliation qui se traduit dans les comptes consolidés IFRS par la reconnaissance d'un actif incorporel. Cet actif incorporel comptabilisé pour sa valeur recouvrable est amorti sur 5 ans (cf. note 7.1).

3.9.5 Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 5 ans.

3.10 Placements

3.10.1 Immobilier

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe CNP Assurances pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- installations générales techniques 20 ans ;
- agencements 10 ans.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

3.10.2 Actifs financiers

Classification

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés.
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance (dits HTM « *Held-To-Maturity* ») qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne.
- les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
- les actifs disponibles à la vente (dits AFS « *Available-For-Sale* ») sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

Comptabilisation

Le groupe CNP Assurances comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le groupe CNP Assurances a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur par résultat est constatée dans le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le groupe CNP Assurances estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Modalités de dépréciations

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son *spread* de crédit ne constitue pas, en soi, une indication de perte de valeur. Un ou une combinaison des facteurs suivants constitue des exemples d'indication de perte de valeur :

- l'occurrence d'un événement de crédit au sens de l'ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*), faillite de l'entité de référence, défaut de paiement et restructuration ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie permettant de conclure à l'existence d'un risque avéré, y compris en l'absence de défaut avéré ;
- certaines concessions consenties qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : un cours inférieur au prix de revient unitaire moyen sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté ; ou
- une moins-value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50 % du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêté.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

Par ailleurs, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe CNP Assurances analyse systématiquement actif par actif, si, lorsque le cours est inférieur à 70 % du prix de revient unitaire moyen sur les 6 derniers mois précédant l'arrêté, il y a lieu de déprécier par résultat le titre concerné.

Ce jugement se fonde sur une analyse dont l'ampleur repose sur le niveau de matérialité des moins-values latentes et sur les caractéristiques intrinsèques justifiant la valeur d'expertise de chaque actif.

En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Reprise de dépréciations

Actifs disponibles à la vente (AFS)

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, par exemple, une amélioration de la notation de crédit du débiteur, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Prêts, créances et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

3.10.3 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent ») ;
- b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- c) il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le groupe CNP Assurances se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

Comptabilité de couverture

Les dérivés désignés comme instrument de couverture dans le cadre de relations de couverture telles que définies par la norme IAS 39 sont comptabilisés selon les dispositions qui y sont associées.

Le groupe CNP Assurances est engagé à ce jour dans une seule couverture de flux de trésorerie. A ce titre et pour toute autre opération similaire à venir, le groupe CNP Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs et sa stratégie en terme de gestion des risques. Le groupe CNP Assurances formalise également l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie consiste à enregistrer la part efficace des variations de juste valeur du dérivé en capitaux propres. Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés de gain ou de perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Quand l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat immédiatement ou au fur et à mesure de la réalisation de la transaction initialement couverte le cas échéant. La juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture est présentée en note 9.7.

3.10.4 Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou inactif d'un marché s'appuie notamment sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées et sur l'appréciation de la liquidité des titres qui y sont cotés. En particulier, des instruments financiers seront considérés comme étant cotés sur un marché inactif si le nombre de transactions diminue significativement ou est très faible, ou encore si le coût de liquidation, la volatilité ou le *Z-spread* s'accroissent sensiblement.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du groupe CNP Assurances par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des montants évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Les titres structurés détenus par le groupe CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

Les prix établis par les arrangeurs sont obtenus en principe tous les mois, à la suite d'un engagement de communication demandé auprès de chaque arrangeur. Les valorisations communiquées par les arrangeurs correspondent à une valeur économique des titres. Le groupe CNP Assurances vérifie, par sondage ou en cas d'évolution significative de la valorisation, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation (estimation de *cash flows* futurs de certains titres par exemple) ou interroge les arrangeurs quant aux méthodologies employées. Les valeurs des arrangeurs examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par le groupe CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des arrangeurs que de la qualité des *ratings* des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

Catégories de juste valeur

Le groupe CNP Assurances distingue trois catégories d'instruments financiers (cf. note 9.2) :

Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le groupe CNP Assurances est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le groupe CNP Assurances prend en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les dérivés traités sur un marché organisé.

Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables. Cette catégorie comprend :

- les titres structurés valorisés par le groupe CNP Assurances, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les participations non cotées ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread* ;
- tout autre instrument financier coté pour lequel le marché est inactif.

Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date. Cette catégorie recouvre peu d'instruments financiers détenus par le groupe CNP Assurances. Il s'agit par exemple d'instruments financiers de titrisation, pour lesquels le groupe CNP Assurances s'est par ailleurs assuré qu'un changement des paramètres utilisés pour la valorisation selon des hypothèses alternatives raisonnables n'a pas d'impact significatif au niveau du groupe CNP Assurances.

3.10.5 Pensions et prêts de titres

Le Groupe effectue des opérations de mise en pension et de prêt de titres dans un but d'optimisation du rendement de ses portefeuilles.

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car le Groupe garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Les titres sont donc maintenus au bilan (dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés en conséquence) et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan dans la rubrique « Dettes d'exploitation représentées par des titres ».

Le Groupe reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

3.11 Capitaux propres

3.11.1 Eléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflét, le retraitement de la réserve de capitalisation ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. note 3.16).

3.11.2 Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du groupe CNP Assurances.

Au 31 décembre 2012, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le groupe CNP Assurances pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés du groupe CNP Assurances est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière du groupe CNP Assurances, qui effectue des prévisions à 5 ans, en utilisant des scénarios extrêmes sur l'évolution des marchés des actions et des taux d'intérêt.

3.12 Actions propres

CNP Assurances peut détenir une part de ses propres actions par la mise en œuvre de contrats de liquidité destinés notamment à régulariser les cours ou à attribuer des actions gratuites au personnel (cf. note 3.15.2). Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

3.13 Passifs liés aux contrats

3.13.1 Classifications des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition en infra) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

3.13.2 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le groupe CNP Assurances en application des normes du groupe CNP Assurances, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflét et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si

les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différées active, et autres actifs incorporels liées à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un *pool* de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Contrats hybrides

Certains contrats émis par le groupe CNP Assurances comportent à la fois une composante « dépôt » et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante « dépôt » peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante « dépôt » est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le groupe CNP Assurances n'ont pas été séparées.

> Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats Groupe comportant la couverture du risque décès ;
- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinée à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renoncations de l'année.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garantie plancher sont évaluées selon la méthode de *Black & Scholes*.

> Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période,
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

> Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée, coûts d'acquisition différés et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la

valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le groupe CNP Assurances procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

> **Comptabilité reflet**

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

> **Test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active**

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe CNP Assurances, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe CNP Assurances par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent ; il est réalisé au niveau de chaque portefeuille afin de prendre en compte les règles de cantonnement dans l'appréciation de la recouvrabilité.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes est testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

> **Réassurance**

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le groupe CNP Assurances réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif

reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

3.13.3 Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

3.13.4 Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

3.14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses. Les durées d'utilité estimées vont de 3 ans pour le matériel informatique à 10 ans pour les agencements, aménagements et installations.

3.15 Avantages au personnel

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 en vigueur, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

3.15.1 Engagements sociaux

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du Code Général des Impôts. Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Autres régimes de retraite dans les entités internationales du groupe CNP Assurances

Il existe divers régimes de retraite à cotisations définies et un nombre limité de régimes à prestations définies, pour des montants d'engagements non matériels à l'échelle du groupe CNP Assurances.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Préretraite

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

Aide à la création d'entreprise

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *Corporate* de haute qualité, lorsqu'un marché actif existe, (selon le taux des obligations d'État, sinon), et en fonction de la durée des engagements.

Mode de comptabilisation

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du groupe CNP Assurances, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances n'applique pas la méthode du corridor et reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice et à l'étalement du coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier (effet de la désactualisation) net du rendement attendu des actifs de régime.

3.15.2 Rémunérations en actions

Mode de comptabilisation des plans d'attribution d'actions gratuites

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayants droit au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

3.16 Emprunts et dettes subordonnées

Les titres subordonnés pour lesquels les clauses contractuelles ne prévoient aucune obligation de rembourser le nominal ou de verser une rémunération sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

3.17 Frais d'acquisition et d'exploitation

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations ;
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.18 Fiscalité

Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Carrés Bleus SA (ex : Sogestop C), Prévimut, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Âge d'Or Expansion, SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Assur-helene, Foncière Investissement, Ecureuil Vie Crédit et 270 Investments.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans la mesure où le groupe CNP Assurances n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est improbable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.19 Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les *reporting* internes, revus par le comité exécutif du groupe CNP Assurances (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8). Leur définition repose sur l'existence des caractéristiques techniques des produits distribués par le groupe CNP Assurances.

Trois secteurs sont présentés en fonction de leurs risques et de leur rentabilité :

- les produits d'épargne ont pour finalité la constitution d'une épargne qui peut être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêt.
- les produits de retraite ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Dans le cas d'une constitution de rente, ils sont soumis principalement à un risque viager lié à survie de l'assuré.
- les produits de risque et de prévoyance regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert.

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- chiffre d'affaires : collecte brute de l'exercice, correspondant au chiffre d'affaires mesuré selon des principes applicables aux comptes consolidés en France, c'est-à-dire avant retraitements liés à la comptabilité de dépôt appliquée aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire.
- collecte nette : chiffre d'affaires tel que défini ci-dessus, net des prestations réglées au cours de l'exercice, hors variations de provisions pour sinistres à payer.
- produit net d'assurance : chargements prélevés sur les produits d'assurance nets de commissions versées.
- frais : frais généraux affectés à chaque secteur sur la base des analyses menées par la direction de la planification et de la performance.
- résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets des marchés financiers avant charges de financement, impôts et part des minoritaires. Cet indicateur constitue une mesure clé du résultat sectoriel analysé par la direction du groupe CNP Assurances. Pour obtenir le résultat en net part du groupe CNP Assurances, le RBE est retraité des éléments suivants :
 - les charges de financement ;
 - le résultat des sociétés mises en équivalence ;
 - des éléments non courants ;
 - la charge d'impôt ;
 - les intérêts minoritaires ;
 - les effets des marchés sur portefeuille *trading* (correspondent aux variations de plus-values latentes et aux plus-values de cession des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat) ;
 - les plus-values nettes actions et immobilier nettes des dépréciations exceptionnelles de valeur de portefeuille et de *goodwill* (correspondent aux plus-values de cession des instruments de capitaux propres comptabilisés en titres disponibles à la vente et aux dépréciations d'instruments financiers ou d'actifs immobiliers).
- capitaux propres : capitaux propres évalués en IFRS, ventilés par secteur au prorata du besoin réglementaire moyen en marge de solvabilité de chaque secteur.

- actifs et passifs sectoriels : actifs et passifs évalués en IFRS ventilés par secteur opérationnel, tels que revus par le comité exécutif sont présentés en notes annexes : à l'actif, seules les rubriques « écarts d'acquisition et valeurs de portefeuille des contrats d'assurance » et « placements financiers et investissements dans les entreprises associées » font l'objet d'un *reporting* interne par secteur sur une base régulière. Les revenus et les actifs financiers par zones géographiques sont présentés en note 9.9. Les actifs non courants (hors actifs financiers, impôts différés actifs et droit résultant d'un contrat d'assurance) par zones géographiques ne sont pas présentés car les coûts nécessaires pour la préparer excéderaient les bénéfices correspondants, compte tenu de leur faible matérialité.

Les informations comparatives ont été évaluées suivant la même méthodologie.

3.20 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP Assurances ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

Note 4 Capital

4.1 Tableau des titres super subordonnés perpétuels classés en capitaux propres

31.12.2012				
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du groupe				2 515,8
CNP Assurances	Jun 2004	Tec 10 + 10 PB, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans – EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Jun 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 BP	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 PB	€	160,0
	Déc. 2006	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3 mois + 184 PB	€	1 250,0
	Déc. 2006	Euribor 3 mois + 95 PB jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 PB à partir du 20.12.2026	€	108,0
	Oct. 2012	7,5% jusqu'en octobre 2018 puis reset taux fixe swap 6 ans + 648,1 BP	USD	374,0
Total				2 515,8

Le montant de 374 M€ de titres super subordonnés correspond à l'émission de l'instrument de capitaux propres libellé en dollars et décrit en note 1.4 des faits caractéristiques de l'exercice 2012. Il est composé du montant converti du TS au jour de l'émission pour 377,5 M€ et des frais d'émission imputables aux capitaux propres nets du gain net d'impôt associé pour 3,5 M€ en application d'IAS 32.35.

31.12.2011				
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du groupe				2 141,8
CNP Assurances	Jun 2004	Tec 10 + 10 PB, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans – EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Jun 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 BP	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 PB	€	160,0
	Déc. 2006	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3 mois + 184 PB	€	1 250,0
	Déc. 2006	Euribor 3 mois + 95 PB jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 PB à partir du 20.12.2026	€	108,0
	Total			

4.2 Capital social par détenteur

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	260 883 688	40,54 %
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	231 422 531	35,96 %
État	7 108 108	1,10 %
Total des actions de concert	499 414 327	77,61 %
Public	144 085 848	22,39 %
dont : CNP Assurances (actions propres)*	1 253 770	0,19 %
TOTAL	643 500 175	100,00%

* Les caractéristiques du contrat de liquidité en cours lors de l'exercice courant sont décrites dans le projet de résolution de l'assemblée générale de CNP Assurances figurant dans le document de référence de l'année précédente.

4.3 Capitaux propres

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires	
	31.12.2012	31.12.2011
Nombre d'actions émises à l'ouverture	594 151 292	594 151 292
Emissions sur l'exercice	49 348 883	
Nombre d'actions émises à la clôture	643 500 175	594 151 292

4.4 Dividendes au titre de l'exercice 2012

Le dividende proposé à l'assemblée générale est de 0,77 euro par action, avec une option de paiement du dividende en action.

4.5 Résultat par action / Résultat dilué

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat de la période	951,4	871,9
Charge des titres super subordonnés nette d'impôt	- 57,9	- 59,3
Résultat attribuable aux actions ordinaires	893,4	812,6
Nombre moyen d'actions ordinaires à l'ouverture	594 151 292,0	594 151 292,0
Emissions d'actions (nombre pondéré)	21 767 589,5	0,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	615 918 881,5	594 151 292,0
Effet des actions propres détenues	- 1 991 401,0	- 1 795 591,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	613 927 480,1	592 355 700,2
Effet des instruments potentiellement dilutifs	0,0	0,0
Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires	1,46	1,37

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture (le nombre d'actions de 49,3 M émises le 24 juillet 2012 est pondéré *prorata temporis*).

4.6 Information relative aux parties liées

Des parties sont liées si une partie contrôle l'autre partie ou exerce une influence significative dans sa prise de décision, ou si elles sont toutes deux sous le contrôle ou l'influence significative d'une même tierce entité ou personne.

Les parties liées au groupe CNP Assurances se déterminent par rapport à la société mère CNP Assurances et sont donc principalement ses actionnaires et les entités qu'ils contrôlent, les sociétés qu'elle contrôle (y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises), ainsi que ses principaux dirigeants.

Les transactions et les encours entre la société mère et les sociétés du groupe CNP Assurances consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation, c'est pourquoi les montants ci-après ne les incluent pas.

Pour information, CNP Assurances a reçu 120 M€ de dividendes de ses filiales consolidées : 58,6 M€ de ses filiales françaises, 51,9 M€ de sa filiale CAIXA Seguros, 6,8 M€ de CNP Laiki Insurance Holdings et 2,9 M€ de CNP Seguros de Vida.

La liste des sociétés consolidées du groupe CNP Assurances est présentée en note 5 des annexes.

4.6.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales

<i>(en millions d'euros)</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
Commissions	- 1 366,7	0,0
Prestations	- 37,5	- 10,8
Réassurance	0,0	0,0
Frais de personnel	- 14,4	- 1,1
Produits financiers et prêts	63,6	1 534,1
Charges financières et emprunts	- 17,2	- 496,7
Dividendes	- 345,3	0,0
Autres	0,0	0,0

En application de la norme IAS 24, les actionnaires (la Caisse des Dépôts, BPCE et La Banque Postale) et leurs filiales consolidées exclusivement et conjointement sont des parties liées à la société CNP Assurances ainsi que les sociétés sous influence notable de la Caisse des Dépôts.

Les commissions représentent les revenus perçus par BPCE et La Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances.

Les prestations et les frais de personnel correspondent principalement à divers frais refacturés par la Caisse des Dépôts à CNP Assurances et aux frais de gestion payés à Natixis AM et La Banque Postale AM.

Les dividendes versés en actions en 2012 au titre de l'exercice 2011 aux actionnaires directs du groupe CNP Assurances s'élèvent à 345,3 M€ avec la répartition suivante : 183,0 M€ pour la Caisse des Dépôts, 81,2 M€ pour BPCE et 81,2 M€ pour La Banque Postale.

4.6.2 Relation avec les entités intégrées proportionnellement et mises en équivalence

Il n'y a pas de société mise en équivalence dans le groupe CNP Assurances, et la seule société intégrée proportionnellement est La Banque Postale Prévoyance.

<i>(en millions d'euros)</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
Commissions	0,0	0,0
Prestations	0,0	0,0
Réassurance	- 3,4	21,3
Frais de personnel	0,0	0,0
Produits financiers et prêts	0,0	0,0
Charges financières et emprunts	0,0	0,0
Dividendes	5,6	0,0
Autres	0,0	0,0

Les dividendes reçus de La Banque Postale Prévoyance, en 2012, au titre de l'exercice 2011, s'élèvent à 5,6 M€

4.6.3 Relation avec les autres parties liées

Les autres parties liées correspondent principalement à des participations non consolidées (dont GRTgaz) : les dividendes et produits financiers correspondent à la rémunération des participations du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
Commissions	0,0	0,0
Prestations	0,6	1,0
Réassurance	0,0	0,0
Frais de personnel	7,9	5,6
Produits financiers et prêts	11,8	226,4
Charges financières et emprunts	0,0	0,0
Dividendes	19,8	0,0
Autres	0,0	0,0

4.7 Rémunération des dirigeants

Les éléments ci-dessous présentent en cumul et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du président, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2012

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 3 053 434 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du président du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 4 326 164 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister. A ce titre, Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29 juin 2012, a perçu lors de son départ à la retraite la somme de 395 316 €.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2012 au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2011

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président, au directeur général, aux trois directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 3 501 100 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du président du conseil d'administration, du directeur général, des trois directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 10 058 842 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du groupe CNP Assurances à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2011 au directeur général, aux trois directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

Note 5 Périmètre de consolidation

Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Nom	Méthode	Pays	Activité	31.12.2012		31.12.2011	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
1. Filiales stratégiques							
CNP Assurances	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP IAM	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Préviposte	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ITV	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP International	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
La Banque Postale Prévoyance	IP	France	Assurances	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
MFPrévoyance SA	IG	France	Assurances	51,00 %	64,72 %	51,00 %	64,72 %
CNP Seguros de Vida	IG	Argentine	Assurances	76,47 %	76,47 %	76,47 %	76,47 %
CNP Holding Brasil	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CAIXA Seguros	IG	Brésil	Assurances	51,75 %	51,75 %	51,75 %	51,75 %
CNP UniCredit Vita	IG	Italie	Assurances	57,50 %	57,50 %	57,50 %	57,50 %
CNP Vida	IG	Espagne	Assurances	94,47 %	94,47 %	94,00 %	94,00 %
CNP Barclays Vida y Pensiones	IG	Espagne	Assurances	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
CNP Laiki Insurance Holdings	IG	Chypre	Assurances	50,10 %	50,10 %	50,10 %	50,10 %
CNP Europe Life Ltd	IG	Irlande	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
2. OPCVM							
Univers CNP 1 FCP	IG	France	OPCVM	99,77 %	99,77 %	99,79 %	99,79 %
CNP Assur Euro SI	-	France	OPCVM	0,00 %	0,00 %	97,10 %	97,10 %
Ecureuil Profil 30	IG	France	OPCVM	95,66 %	95,66 %	95,46 %	95,46 %
LBPAM Profil 50 D 5DEC	-	France	OPCVM	0,00 %	0,00 %	75,48 %	75,48 %
LBPAM Act. Diversif 5DEC	IG	France	OPCVM	55,60 %	55,60 %	53,86 %	53,86 %
LB ACT.D.A. SI 5DEC	IG	France	OPCVM	99,23 %	99,23 %	100,00 %	100,00 %
CNP ACP Oblig FCP*	IP	France	OPCVM	49,67 %	49,67 %	49,65 %	49,65 %
CDC IONIS FCP 4DEC	IG	France	OPCVM	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP ACP 10 FCP*	IP	France	OPCVM	49,76 %	49,76 %	49,75 %	49,75 %
Ecureuil Profil 90	IG	France	OPCVM	53,11 %	53,11 %	53,56 %	53,56 %
Al Dente 3 3 DEC	-	France	OPCVM	0,00 %	0,00 %	54,44 %	54,44 %
Vivaccio ACT 5 DEC	IG	France	OPCVM	81,58 %	81,58 %	80,87 %	80,87 %
CNP Assur Alt. 3DEC	IG	France	OPCVM	99,70 %	99,70 %	99,70 %	99,70 %
3. Activités immobilières et autres							
Assurbail	IG	France	Crédit bail Immobilier	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AEP 3 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CIMO	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AEP 4 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PB6	IP	France	Immobilier	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
OPCI AEW Imcom 6	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	50,00 %	50,00 %
SICAC	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP Immobilier	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Assur-immeuble	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI MTP Invest	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI AEW Imcom 1	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI AEP247	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	85,42 %	85,42 %
LBP Actifs Immo	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %
Ecureuil Vie Développement	IG	France	Courtage	51,00 %	51,00 %	51,00 %	51,00 %

* L'analyse de la nature du contrôle conduite par le groupe CNP Assurances s'appuie sur le pourcentage de détention des droits de vote d'une entité, mais aussi sur l'examen de toutes les conditions contractuelles des pactes d'actionnaires, notamment des accords de partenariat de distribution des produits d'assurance, et des droits de votes potentiels pouvant être exercés sur la période considérée.

Note 6 Analyse sectorielle

6.1 Bilan par secteur au 31 décembre 2012

	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total
<i>Actif (en millions d'euros)</i>					
Ecarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	137,8	6,5	293,0	0,0	437,3
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	281 034,3	37 024,8	15 341,4	122,5	333 523,0
Autres actifs					19 255,5
Total Actif					353 215,8
<i>Passif (en millions d'euros)</i>					
Capitaux propres totaux	11 302,1	1 425,2	2 852,3	8,4	15 588,0
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	164 059,8	9 030,9	509,4	0,0	173 600,1
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	99 134,0	31 113,1	11 008,7	0,0	141 255,8
Autres passifs					22 771,9
Total Passif					353 215,8

L'écart d'acquisition de la filiale CNP UniCredit Vita avait été alloué exclusivement au principal secteur, soit le segment "Epargne". La dépréciation de la totalité de l'écart d'acquisition concerne donc ce même secteur.

6.2 Bilan par secteur au 31 décembre 2011

	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total
<i>Actif (en millions d'euros)</i>					
Ecarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	319,1	5,5	327,9	0,0	652,5
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	255 801,0	32 370,8	14 544,6	247,4	302 963,8
Autres actifs					17 394,2
Total Actif					321 010,6
<i>Passif (en millions d'euros)</i>					
Capitaux propres totaux	9 915,3	1 221,9	2 069,3	10,6	13 217,1
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	149 837,3	6 664,2	453,0	0,0	156 954,5
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	92 494,0	29 740,8	10 115,3	0,0	132 350,1
Autres passifs					18 488,9
Total Passif					321 010,6

6.3 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	31.12.2012					Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	17 906,4	3 579,1	5 933,9	0,0	27 419,4	- 959,3	26 460,1
Collecte nette	- 3 974,5	1 381,7	3 049,8	0,0	457,1		
Produit net d'assurance	1 795,1	160,3	1 097,6	114,1	3 167,1		
Frais généraux	- 408,5	- 98,3	- 334,9	- 47,3	- 889,0		
Résultat brut d'exploitation	1 386,6	62,0	762,6	66,8	2 278,1		
Charges de financement					- 157,2		
Mise en équivalence					0,0		
Eléments non courants					- 271,3		
Charge d'impôt (taux effectif)					- 743,9		
Intérêts minoritaires					- 310,0		
Effets des marchés sur portefeuilles <i>trading</i>					183,3		
Plus-values nettes actions et immobilier					- 27,5		
Résultat net part du groupe					951,4		

(en millions d'euros)	CDR désensibilisé 31.12.2012
Résultat brut d'exploitation	2 278,1
Effets nets des marchés	293,8
Plus-values nettes actions et immobilier	175,7
Eléments non courants	- 266,8
Résultat opérationnel	2 480,7

La charge de dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale CNP UniCredit Vita n'est pas incluse dans le résultat brut d'exploitation par secteur mais dans l'agrégat "éléments non courants".

6.4 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2011

	31.12.2011				Rapprochement chiffre d'affaires IFRS		
	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Chiffre d'affaires IFRS
<i>(en millions d'euros)</i>							
Chiffre d'affaires (collecte brute)	21 203,2	3 817,1	5 865,6	0,0	30 885,9	- 880,9	30 005,0
Collecte nette	268,8	1 505,5	3 099,5	0,0	4 873,8		
Produit net d'assurance	1 620,5	280,3	1 118,3	110,0	3 129,1		
Frais généraux	- 410,8	- 97,3	- 331,5	- 46,3	- 885,9		
Résultat brut d'exploitation	1 209,7	183,0	786,8	63,7	2 243,2		
Charges de financement					- 149,9		
Mise en équivalence					0,0		
Eléments non courants					- 0,5		
Charge d'impôt (taux effectif)					- 720,0		
Intérêts minoritaires					- 263,8		
Effets des marchés sur portefeuilles <i>trading</i>					- 93,4		
Plus-values nettes actions et immobilier					- 143,7		
Résultat net part du groupe					871,9		

	CDR désensibilisé 31.12.2011
<i>(en millions d'euros)</i>	
Résultat brut d'exploitation	2 243,2
Effets nets des marchés	- 137,3
Plus-values nettes actions et immobilier	- 268,6
Eléments non courants	- 1,6
Résultat opérationnel	1 835,7

Note 7 Actifs incorporels

7.1 Synthèse des actifs incorporels

(en millions d'euros)	31.12.2012				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecarts d'acquisition	682,8	0,0	- 348,7	0,0	334,2
Valeurs de portefeuille	457,7	- 207,5	- 147,1	0,0	103,1
Valeur des accords de distribution	141,2	- 18,8	- 4,8	0,0	117,6
Logiciels	296,1	- 216,5	0,0	0,0	79,6
Logiciels développés en interne	125,4	- 83,2	0,0	0,0	42,1
Logiciels autres	170,7	- 133,2	0,0	0,0	37,4
Autres*	170,9	- 38,9	- 58,7	- 60,9	12,4
TOTAL	1 687,9	- 481,8	- 559,3	- 60,9	646,8

(en millions d'euros)	31.12.2011				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecarts d'acquisition	712,9	0,0	- 179,0	0,0	533,9
Valeurs de portefeuille	470,2	- 204,4	- 147,1	0,0	118,7
Valeur des accords de distribution	141,2	- 13,2	- 4,8	0,0	123,2
Logiciels	277,2	- 210,3	- 0,1	0,0	66,8
Logiciels développés en interne	107,9	- 78,9	0,0	0,0	29,0
Logiciels autres	169,3	- 131,4	- 0,1	0,0	37,8
Autres*	161,9	-20,2	- 12,0	- 49,1	80,6
TOTAL	1 763,4	- 448,1	- 343,0	- 49,1	923,2

* La ligne « Autres » inclut depuis le 31 décembre 2010 l'actif incorporel lié à la réforme des retraites. La diminution de l'actif incorporel de 161,9 M€ à 11,7 M€ à fin 2012 correspond :

- pour - 60,9 M€ à la mise à jour du calcul de l'estimation de l'impact de la réforme sur les provisions correspondant et quasiment intégralement neutralisé, au compte de résultat, par la mise à jour de la part des réassureurs dans les provisions techniques).
- pour - 58,6 M€ à une dépréciation induite par la décision de financer la hausse des provisions liée à la réforme des retraites par une réallocation des provisions existantes. La réallocation des provisions existantes se traduit par une reprise de provision qui compense au compte de résultat la charge de dépréciation de l'actif incorporel. Cette réallocation a été déterminée suite à une analyse des marges existantes pour un sous-périmètre des contrats concernés. Cette démarche est en cours sur le reste du portefeuille.
- pour - 30,7 M€ à l'amortissement cumulé.

7.2 Écarts d'acquisition

7.2.1 Valeur des écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	Écart d'acquisition à l'origine	Écart d'acquisition net au 31.12.2012	Écart d'acquisition net au 31.12.2011
La Banque Postale Prévoyance	45,8	22,9	22,9
Groupe CAIXA Seguros	360,6	222,6	249,1
CNP UniCredit Vita	366,5	0,0	170,9
CNP Laiki Insurance Holdings	81,6	79,4	79,7
CNP Barclays Vida y Pensiones	55,9	9,3	11,3
TOTAL	910,4	334,2	533,9

La méthodologie appliquée par le groupe CNP Assurances pour effectuer les tests annuels de perte de valeur des *goodwills* est décrite au paragraphe 3.9.1. La valeur recouvrable des UGT associées aux entités listées ci-dessus correspond à leur valeur d'utilité, fondée sur la valeur de leur actif net et des flux de trésorerie futurs attendus des contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles. Aucune valeur terminale de nos filiales n'intègre d'hypothèse de croissance à l'infini.

CNP UniCredit Vita

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité validées par la direction, intégrant l'hypothèse d'un renouvellement de l'accord de distribution (cette hypothèse se fonde sur la signature en 2010 d'un accord visant à renforcer le partenariat entre UniCredit et CNP Assurances) et ajustées pour prendre en compte l'effet des observations et des incertitudes économiques suivantes :

- l'environnement économique est caractérisé par la volatilité des taux d'intérêt et du marché de l'assurance italien.
- les prévisions pour l'économie italienne en 2013 sont revues à la baisse et prévoient désormais une contraction significative du produit intérieur brut, contraction qui appellera de nouvelles mesures budgétaires pour tenir les objectifs de maîtrise du déficit des finances publiques, dans un contexte d'incertitude politique avec les élections à venir.
- les exigences découlant de Bâle 3 risquent de se traduire par une priorité des banques en faveur des produits d'épargne bilantiels.
- le marché de la bancassurance vie en Italie a connu ces dernières années des baisses marquées (- 17 % en 2011 et - 16 % en 2012 - données fin novembre -).

Le Groupe a donc considéré qu'il était préférable de prendre des hypothèses prudentes pour la projection des flux futurs de CNP UniCredit Vita, tant au niveau de l'activité que des marges, tout en intégrant notamment une prime de risque exceptionnelle (+ 500 points de base) au taux d'actualisation initial de 8,55 %. Cette valorisation conduit à constater une dépréciation de 170 millions d'euros de CNP UniCredit Vita, soit la totalité du *goodwill* existant.

Groupe CAIXA Seguros

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2013 - 2017) validées par la direction, extrapolées en tenant compte de taux de croissance par segment entre 8,3 % et 11 % des affaires nouvelles de 2018 à 2032, et actualisés à un taux après impôts d'environ 13 %.

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

A ce jour, la seule prise en compte des flux futurs dans la limite de ceux générés jusqu'à la fin de l'accord en cours (2021) ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation. De même, une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ou des volumes projetés ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

CNP Laiki Insurance Holdings

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2013 - 2017) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable (entre 2 % et 5 % selon les segments) des affaires nouvelles de 2017 à 2028 (date de fin de l'accord en vigueur avec Cyprus Popular Bank), et actualisés à un taux après impôts d'environ 9,5 % pour les activités chypriotes et un taux décroissant de 23,7 % à 16,2 % (à partir de 2016) pour les activités grecques.

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs (+ 200 bp) ou une réduction significative des volumes futurs (- 10%) en Grèce et à Chypre ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition (payés ou estimés) au titre des périodes futures, constatés sur la période.

CNP Barclays Vida y Pensiones

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2013 - 2017) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable (entre 1,7 % et 2,2 %) des affaires nouvelles de 2018 à 2034 (date de la fin contractuelle de l'accord avec Barclays), et actualisés respectivement à des taux après impôts de 8,5 % pour les activités espagnoles, 9,2 % pour les activités portugaises et 8,2 % pour les activités italiennes.

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs (+ 200 bp) ou des volumes futurs (- 10%) ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition (payés ou estimés) au titre des périodes futures, constatés sur la période.

7.2.2 Réconciliation ouverture / clôture des écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nette comptable à l'ouverture	533,9	682,5
Écarts d'acquisition résultant de prise de participations	0,0	0,0
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivants l'acquisition	0,0	0,0
Ajustement résultant des variations de complément de prix ⁽¹⁾	- 2,3	- 50,6
Ajustement résultant de la reconnaissance postérieure d'actifs d'impôt différés	0,0	0,0
Écarts de conversion sur le brut	- 26,5	- 25,1
Autres mouvements	- 1,2	- 1,1
Dépréciations de l'exercice ⁽²⁾	- 169,7	- 75,0
Écarts de conversion sur les mouvements	0,0	3,2
Augmentation des taux d'intérêts (détention)	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	334,2	533,9

(1) Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition, notamment sur CNP Barclays Vida y Pensiones (payés ou estimés) au titre des périodes futures, constatés sur la période.

(2) Le montant de dépréciation est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Variations de valeur des actifs incorporels ».

7.3 Valeurs de portefeuille et valeurs des accords de distribution

7.3.1 Valeurs de portefeuille

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur du portefeuille à l'origine	Valeur de portefeuille nette au 31.12.2012	Valeur de portefeuille nette au 31.12.2011
Groupe CAIXA Seguros	122,6	3,6	5,6
CNP UniCredit Vita	175,3	0,0	0,0
CNP Vida	24,0	0,0	0,0
CNP Seguros de Vida	0,9	0,0	0,0
CNP Laiki Insurance Holdings	44,4	30,6	33,0
CNP Barclays Vida y Pensiones	101,4	64,7	73,9
MFPrévoyance SA	8,3	4,1	6,2
TOTAL	476,9	103,1	118,7

7.3.2 Variation des valeurs de portefeuille

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Valeur brute à l'ouverture	470,2	472,1
Entrée de périmètre	0,0	8,3
Ecart de conversion	- 12,4	- 10,2
Acquisitions de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Valeur brute à la clôture	457,7	470,2
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	- 351,5	- 344,3
Ecart de conversion	12,0	9,6
Charges d'amortissement de l'exercice	- 15,1	- 16,8
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0
Reprises de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	- 354,7	- 351,5
Valeur nette comptable à la clôture	103,1	118,7

7.3.3 Valeurs des accords de distribution

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nette comptable à l'ouverture	123,2	170,6
Acquisitions de l'exercice	0,0	0,0
Amortissements de l'exercice	- 5,6	- 3,6
Ajustements	0,0	- 39,0
Dépréciations de l'exercice*	0,0	- 4,8
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	117,6	123,2

* Le montant de dépréciation est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Variations de valeur des actifs incorporels ».

Au 31 décembre 2010, une valeur d'accord de distribution de CNP Barclays Vida y Pensiones de 180,2 M€ brute d'impôts a été comptabilisée pour la part à 100 %. Cette valeur inclut les agences existantes au moment de l'acquisition, mais aussi celles qui devaient être créées postérieurement (composante *earn-out*). Cette composante des agences créées postérieurement fait l'objet d'un suivi et d'un ajustement si la valeur associée au développement du réseau Barclays est inférieure à la valeur initialement estimée, comme en 2011 par exemple. Par ailleurs, cette valeur de réseau est amortie linéairement sur la durée de l'accord de distribution correspondant.

7.4 Logiciels et autres actifs incorporels

7.4.1 Logiciels développés en interne

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nette comptable à l'ouverture	29,0	20,7
Acquisitions de l'exercice	18,5	14,0
Amortissements de l'exercice	- 4,2	- 5,9
Pertes de valeur	- 0,9	0,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	- 0,3	0,2
Valeur nette comptable à la clôture	42,1	29,0

7.4.2 Autres logiciels et autres immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nette comptable à l'ouverture	118,4	176,7
Acquisitions de l'exercice	16,5	17,2
Amortissements de l'exercice	- 21,4	- 30,2
Pertes de valeur	- 61,5	- 13,0
Ecarts de conversion	- 2,5	- 0,7
Autres variations	0,2	- 31,6
Valeur nette comptable à la clôture	49,9	118,4

Note 8 Immeubles de placement et d'exploitation

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajoutés aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable de l'immeuble de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité étrangère dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;
- la juste valeur de l'immeuble de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, est support de contrats en UC.

8.1 Immeubles de placement

Valeur comptable des immeubles de placement (en millions d'euros)

	31.12.2012	31.12.2011
Immeubles de placement au coût historique		
Valeur comptable brute	2 284,1	1 568,7
Cumul des amortissements	- 351,0	- 304,2
Cumul des pertes de valeurs	- 29,5	- 28,4
Valeur comptable nette	1 903,6	1 236,1
Immeubles de placement en juste valeur		
Valeur comptable brute	624,4	511,5
Total des immeubles de placement	2 528,0	1 747,6

Immeubles de placement hors immeubles détenus dans le cadre de contrats en unités de compte (en millions d'euros)

	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 236,1	792,7
Acquisitions	725,3	619,5
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,1	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	- 13,7	- 164,6
Amortissements de l'exercice	- 43,1	- 1,3
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 4,7	2,6
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	3,4	- 12,8
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,2	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	1 903,6	1 236,1

Immeubles de placement en UC <i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nette comptable à l'ouverture	511,5	485,3
Acquisitions	37,6	5,8
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,5	0,0
Sorties	- 1,9	- 0,6
Profits/pertes nets d'ajustement de la juste valeur	- 0,8	29,1
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	77,4	- 8,2
Valeur nette comptable à la clôture	624,4	511,5

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

Immeubles d'exploitation <i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nette comptable à l'ouverture	187,8	167,6
Acquisitions	35,5	28,3
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,1	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	- 0,3	0,0
Amortissements de l'exercice	- 6,0	- 4,9
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 2,3	- 2,8
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	2,4	2,2
Ecarts de conversion	- 6,9	- 2,6
Transferts	- 0,5	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	209,7	187,8

Autres immobilisations corporelles <i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Valeur nette comptable à l'ouverture	64,6	85,1
Acquisitions de l'exercice	21,7	17,3
Amortissements de l'exercice	- 17,1	- 18,0
Sorties de l'exercice	- 13,8	- 0,1
Ecarts de conversion	- 1,3	- 2,0
Autres variations	0,6	- 17,7
Valeur nette comptable à la clôture	54,7	64,6

Note 9 Inventaire des placements par nature

9.1 Inventaire des placements par nature

L'objectif est de présenter pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

9.1.1 Inventaire des placements au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins valeurs nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					10 930,6	
	Obligations TV					20 062,2	
	TCN					162,6	
	Actions					4 641,6	
	OPCVM					28 259,6	
	Parts de SCI					1 324,6	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					110,9	
	Total					65 492,2	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					4 340,8	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 4 622,4	
	Total					- 281,6	
AFS	Obligations TF	155 629,7	1 568,7	- 1,2	15 201,9	172 399,1	
	Obligations TV	26 737,3	918,5	- 115,3	2 125,6	29 666,1	
	TCN	9 271,1	0,1	0,0	27,3	9 298,4	
	Actions	14 026,0	0,0	- 5 937,0	4 112,8	12 201,8	
	OPCVM	19 991,4	0,0	- 365,5	762,7	20 388,5	
	Parts de SCI	2 653,6	0,0	- 220,6	1 060,9	3 493,9	
	Titres participatifs	3 246,6	0,0	- 330,6	484,0	3 399,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	4 024,2	- 7,1	0,0	422,9	4 440,0	
	Total	235 579,8	2 480,2	- 6 970,3	24 198,0	255 287,7	
HTM	Obligations TF	374,5	0,0	0,0	0,0	374,5	14,9
	Obligations TV	521,0	0,0	- 41,4	0,0	479,7	73,4
	Total	895,5	0,0	- 41,4	0,0	854,1	88,4
Prêts et avances	Prêts et avances	4 967,4	0,0	0,0	0,0	4 967,4	8,4
	Total	4 967,4	0,0	0,0	0,0	4 967,4	8,4
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 284,1	- 351,0	- 29,5	0,0	1 903,6	986,7
	Immeubles de placement en juste valeur	624,4	0,0	0,0	0,0	624,4	0,0
	Total	2 908,5	- 351,0	- 29,5	0,0	2 528,0	986,7
TOTAL				- 7 041,2	24 198,0	328 847,9	1 083,4

**Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC)
 au 31 décembre 2012**

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	5 767,6	5 163,0	10 930,6
Obligations TV	7 969,0	12 093,2	20 062,2
TCN	76,4	86,3	162,6
Actions	387,6	4 254,1	4 641,6
OPCVM	16 440,8	11 818,8	28 259,6
Parts de SCI	0,0	1 324,6	1 324,6
Autres	109,3	1,6	110,9
Total JV avec variation de JV par résultat	30 750,6	34 741,6	65 492,2

9.1.2 Inventaire des placements au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					10 766,1	
	Obligations TV					16 224,6	
	TCN					395,5	
	Actions					4 944,7	
	OPCVM					26 676,4	
	Parts de SCI					1 396,1	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					1,4	
	Total					60 404,9	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					3 583,3	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 3 179,2	
	Total					404,1	
AFS	Obligations TF	150 558,8	1 392,8	- 1 312,1	1 384,4	152 023,9	
	Obligations TV	25 519,7	857,4	- 91,5	- 649,0	25 636,6	
	TCN	15 889,8	- 12,4		- 507,4	15 370,0	
	Actions	16 762,9		- 6 072,9	2 702,9	13 392,9	
	OPCVM	14 447,7		- 433,6	210,9	14 225,1	
	Parts de SCI	2 767,9		- 124,5	1 070,5	3 713,9	
	Titres participatifs	57,9		- 1,1	5,4	62,2	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	7 115,7	- 23,6	- 584,9	777,1	7 284,3	
	Total	233 120,4	2 214,2	- 8 620,6	4 994,9	231 708,9	
HTM	Obligations TF	1 071,1		- 42,4	0,0	1 028,7	3,2
	Total	1 071,1		- 42,4	0,0	1 028,7	3,2
Prêts et avances	Prêts et avances	4 429,5		0,0	0,0	4 429,5	8,1
	Total	4 429,5		0,0	0,0	4 429,5	8,1
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	1 568,7	- 304,2	- 28,4		1 236,1	1 082,9
	Immeubles de placement en juste valeur	511,5				511,5	
	Total	2 080,2	- 304,2	- 28,4		1 747,6	1 082,9
TOTAL				- 8 691,4	4 994,9	299 723,8	1 094,2

Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC) au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	5 381,7	5 384,4	10 766,1
Obligations TV	8 419,4	7 805,3	16 224,6
TCN	0,0	395,5	395,5
Actions	321,3	4 623,5	4 944,7
OPCVM	15 265,1	11 411,2	26 676,4
Parts de SCI	0,0	1 396,1	1 396,1
Autres	0,0	1,4	1,4
Total JV avec variation de JV par résultat	29 387,5	31 017,4	60 404,9

9.1.3 Réconciliation « Placements des activités d'assurance » au bilan / « Inventaire des placements » des annexes 9.1.1 et 9.1.2

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Inventaire des placements	328 847,9	299 723,8
Bilan Passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 4 622,4	- 3 179,2
Bilan Actif - Placements des activités d'assurance	333 470,2	302 902,9
Ecart	0,0	0,0

9.2 Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent la part des instruments financiers classés en juste valeur dont le cours est estimé à partir d'une technique de valorisation.

9.2.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Catégorie 1 : Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	TOTAL
Instrument(s) à la juste valeur par résultat*	53 707,8	16 085,8	39,4	69 833,0
Titres disponibles à la vente	226 390,8	28 404,9	492,0	255 287,7
Total actifs financiers	280 098,6	44 490,7	531,4	325 120,7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	879,1	2,4	0,0	881,5
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 344,2	25,2	0,0	4 369,4
Instrument(s) dérivés passifs	0,0	4 622,4	0,0	4 622,4
Total passifs financiers	5 223,4	4 650,0	0,0	9 873,3

* Comprend les dérivés actifs.

9.2.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Catégorie 1 : Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	TOTAL
Instruments à la juste valeur par résultat*	48 268,2	15 679,7	40,3	63 988,2
Titres disponibles à la vente	205 130,6	26 292,4	285,9	231 708,9
Total actifs financiers	253 398,8	41 972,1	326,2	295 697,1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	624,6	328,0	0,0	952,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	3 832,8	30,7	0,0	3 863,5
Instruments dérivés passifs		3 179,2	0,0	3 179,2
Total passifs financiers	4 457,4	3 537,9	0,0	7 995,3

* Comprend les dérivés actifs.

9.2.3 Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012											
	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	40,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 1,0	0,0	0,0	39,4
Titres disponibles à la vente	285,9	303,9	0,0	0,0	- 9,3	0,0	- 92,2	9,0	0,0	- 2,7	- 2,7	492,0
Total actifs financiers	326,2	304,0	0,0	0,0	- 9,3	0,0	- 92,2	9,0	- 1,0	- 2,7	- 2,7	531,4
Total passifs financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31.12.2011

	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Valeur comptable de clôture
<i>(en millions d'euros)</i>											
Instruments à la juste valeur par résultat	27,7	0,0	0,0	20,5	0,0	0,0	0,0	0,0	- 7,9	0,0	40,3
Titres disponibles à la vente	267,8	9,3	0,0	6,2	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	0,0	285,9
Total actifs financiers	295,5	9,3	0,0	26,7	0,0	0,0	0,0	2,5	- 7,9	0,0	326,2
Total passifs financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

9.3 Titres mis en pension

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

		Valeurs nettes	
<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.2012	31.12.2011
AFS	Obligations TF	4 399,9	2 994,5
	Actions	0,0	0,0
Total		4 399,9	2 994,5

9.4 Titres prêtés

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

		Valeurs nettes	
<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.2012	31.12.2011
AFS	Obligations TF	0,0	46,3
	Actions	814,2	911,2
Total		814,2	957,5

9.5 Réconciliation ouverture / clôture des placements

9.5.1 Exercice 2012

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations*	Reprise de provisions pour dépréciations*	Variation de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	60 404,9	318 275,8	- 316 579,8	6 426,0	0,0	0,0	- 2 043,9**	- 990,8	65 492,2
Instruments dérivés	404,1	- 2 448,6	2 402,3	- 632,7	0,0	0,0	0,0	- 6,8	- 281,6
Titres disponibles à la vente	231 708,9	108 903,9	- 105 851,5	19 215,3	- 918,8	2 569,0	7,5	- 346,6	255 287,7
Titres conservés jusqu'à échéance	1 028,7	67,8	- 161,9	0,0	- 4,3	5,1	0,0	- 81,2	854,1
Prêts et avances	4 429,5	3 537,2	- 3 153,1	0,0	0,0	0,0	0,0	153,8	4 967,4
Immobilier de placement	1 747,6	64,0	- 17,2	- 0,3	- 4,7	3,4	655,9	79,2	2 528,0
TOTAL	299 723,8	428 400,2	- 423 361,2	25 008,3	- 927,8	2 577,5	- 1 380,6	- 1 192,3	328 847,9

* cf. note 20.3.

** Correspond à la sortie de trois OPCVM consolidés et au passage en intégration proportionnelle de deux autres OPCVM.

9.5.2 Exercice 2011

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotation aux provisions pour dépréciations*	Reprise de provisions pour dépréciations*	Variation de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	64 033,1	337 829,4	- 337 422,4	- 2 284,8	0,0	0,0	- 1 092,5**	- 658,0	60 404,9
Instruments dérivés	656,5	76,1	- 23,3	- 305,3	0,0	0,0	0,0	0,0	404,1
Titres disponibles à la vente	230 272,2	113 189,9	- 104 922,2	- 4 382,5	- 3 085,3	339,0	366,1	- 68,4	231 708,9
Titres conservés jusqu'à échéance	1 212,8	256,6	- 369,0	0,0	0,0	4,5	0,0	- 76,2	1 028,7
Prêts et avances	3 958,6	1 603,8	- 1 290,8	0,0	0,0	0,0	0,0	157,8	4 429,5
Immobilier de placement	1 278,0	149,6	- 151,1	28,6	0,0	0,0	442,3	0,1	1 747,6
TOTAL	301 411,3	453 105,6	- 444 178,8	- 6 943,9	- 3 085,3	343,5	- 284,1	- 644,7	299 723,7

* cf. note 20.3.

** Correspond à la sortie de deux OPCVM consolidés.

9.6 Instruments dérivés

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2012											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	89,0	-105,2	279,5	-449,3	1 228,7	-1 430,5	916,8	-1 104,7	1 091,3	-1 348,4	3 605,3	-4 438,1
Swaption	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cap / floor	2,8	0,0	46,8	-7,3	597,6	-148,3	69,7	-20,1	8,3	-8,5	725,3	-184,2
Equity	2,0	0,0	8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,2	0,0
Total des dérivés	93,8	-105,2	334,5	-456,5	1 826,3	-1 578,9	986,5	-1 124,8	1 099,6	-1 356,9	4 340,8	-4 622,4

(en millions d'euros)	31.12.2011											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	26,0	-183,0	280,3	-393,1	904,6	-901,5	479,1	-529,0	815,6	-732,4	2 505,5	-2 738,9
Swaption	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cap / floor	1,1	-0,1	116,3	-26,9	574,8	-128,6	150,7	-57,9	15,9	-16,0	858,9	-229,5
Equity	205,8	-199,2	13,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-11,6	218,9	-210,8
Total des dérivés	232,9	-382,2	409,7	-420,0	1 479,4	-1 030,1	629,8	-586,9	831,5	-760,0	3 583,3	-3 179,2

9.7 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
	Swap de change	
Notionnel	339,6	339,6
Réserve de couverture des flux de trésorerie	-2,7	6,3
Variation de la réserve sur la période	4,3	29,5
Recyclage en résultat sur la période	-8,4	-19,6
Impôts différés	1,5	-3,6

L'instrument dérivé de couverture est un *cross-currency swap* visant à se prémunir des fluctuations de change entre la *livre sterling* et l'euro jusqu'au 30 septembre 2021 pour le paiement annuel des coupons et le remboursement du nominal des titres subordonnés libellés en *livre sterling* émis en 2011. Cet instrument dérivé est enregistré selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (cf. note 3.10.3) : au 31 décembre 2012, aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat.

9.8 Risque de crédit

9.8.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31.12.2012

Notation	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	30 586,6	12,3 %
AA	96 683,6	39,0 %
A	61 687,5	24,9 %
BBB	40 378,0	16,3 %
< BBB*	16 050,7	6,5 %
NR	2 475,1	1,0 %
TOTAL	247 861,4	100,0 %

* Comprend principalement le portefeuille d'obligations de l'état brésilien détenu par la filiale brésilienne CAIXA Seguros dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale.

9.8.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31.12.2011

A compter du 31 décembre 2011, le groupe CNP Assurances utilise pour ventiler le portefeuille obligataire des principales entités du groupe CNP Assurances la note émission en « *second best rating* » par cohérence avec les mesures d'application prudentielles de Solvabilité 2 (précédemment, le groupe CNP Assurances utilisait la méthode « *worst rating* »). A des fins de comparaison, le tableau ci-dessous présente les deux méthodes.

Portefeuille obligataire en valeur de marché

Notation	<i>Second best rating</i>	%	<i>Worst rating</i>	%
AAA	106 203,4	47,3 %	95 249,3	42,4 %
AA	38 663,9	17,2 %	32 737,4	14,6 %
A	52 234,6	23,3 %	67 036,1	29,9 %
BBB	13 140,9	5,9 %	14 490,3	6,5 %
< BBB*	13 082,5	5,8 %	13 611,1	6,1 %
NR	1 118,0	0,5 %	1 319,1	0,6 %
TOTAL	224 443,2	100,0 %	224 443,2	100,0 %

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligations de l'état brésilien détenu par la filiale brésilienne CAIXA Seguros dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale.

9.9 Classification des actifs par catégories et zones géographiques

9.9.1 Classification des actifs par zone géographique au 31.12.2012

		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	Etats-Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	92 150	8 804	14 271	60 288	9 195	1 640	25 017	211 364
	OPCVM	16 623	62	25	3 633	0	0	45	20 389
	Actions	7 599	1 975	497	1 956	4	20	150	12 202
	Autres	11 187	0	0	115	0	32	0	11 334
TRA et FVO	Titres de créance	12 046	574	1 772	5 265	1 950	8 083	1 466	31 155
	OPCVM	24 065	57	130	3 502	290	149	66	28 260
	Actions	1 733	317	82	736	1 224	239	311	4 642
	Autres	1 308	0	75	39	13	0	0	1 435
HTM	Titres de créance	50	0	42	112	0	650	0	854
	Prêts et avances	4 237	0	0	713	0	0	17	4 967
	Instruments dérivés	- 262	- 1	0	- 19	0	0	0	- 282
	Immeubles de placement	2 502	0	0	26	0	0	0	2 528
TOTAL		173 238	11 787	16 894	76 367	12 677	10 813	27 071	328 848

Pays émetteur (liste pour information)	31.12.2012			31.12.2011		
	Exposition brute prix de revient*	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket	Exposition brute prix de revient*	Exposition brute MtMarket**	Exposition nette MtMarket
France	58 761,6	67 977,3	3 191,6	56 733,2	59 083,2	3 019,6
Italie	9 554,2	9 549,9	595,5	12 647,8	10 690,7	1 088,9
Belgique	8 446,2	9 701,4	286,7	9 352,7	9 225,5	319,2
Espagne	4 302,3	4 012,6	348,0	6 283,5	5 778,7	426,5
Autriche	5 192,9	6 065,9	148,1	6 447,9	6 794,1	200,9
Bésil	1 499,7	1 635,9	982,8	940,0	980,5	588,0
Portugal	2 140,7	1 920,3	42,3	3 253,5	1 821,1	100,8
Pays-Bas	207,8	244,8	12,0	750,3	793,1	28,3
Irlande	1 018,3	1 009,0	32,8	2 230,0	1 717,7	48,1
Allemagne	3 551,3	4 034,8	224,1	4 465,3	4 862,5	293,9
Grèce	4,3	4,0	0,3	578,4	578,4	22,7
Finlande	33,0	37,6	3,1	401,6	430,6	10,6
Pologne	383,9	428,3	19,4	270,2	258,5	15,2
Luxembourg	34,4	39,4	16,3	196,6	208,7	20,2
Suède	3,2	4,5	2,5	103,3	107,7	2,8
Danemark	196,2	209,4	3,7	195,3	203,0	4,5
Slovénie	278,1	269,7	4,5	312,6	263,7	5,9
Grande-Bretagne	70,0	149,1	0,0	70,1	158,1	0,0
Canada	618,1	700,4	61,7	747,5	804,3	64,1
Chypre	23,9	16,4	16,4	23,9	15,9	15,9
Autres	6 756,7	7 750,1	580,9	5 886,9	6 215,5	478,4
TOTAL	103 076,9	115 760,7	6 572,5	111 890,6	110 991,7	6 754,3

* Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus

** Pour la Grèce, la juste valeur en 2011 est déterminée en *Mark-to Model* y compris coupons courus

Au 31 décembre 2012, l'exposition brute totale du groupe CNP Assurances aux dettes souveraines, déterminée en juste valeur, s'élève à 115,8 Md€, soit une exposition nette de participation différée et d'impôts différés estimée à 6,6 Md€. La très grande majorité des titres concernés est classée dans la catégorie AFS. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée : les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée, tels qu'appliqués pour la comptabilité reflet. Celle-ci prévoit l'enregistrement, en contrepartie des plus ou moins-values latentes d'actifs financiers, d'une variation de provision pour participation aux bénéfices tenant compte des obligations de participations contractuelles et de la politique de distribution de l'assureur (cf. notes 3.18 et 3.13.2). Le faible poids des contrats à taux garantis et la capacité à imputer les moins-values aux assurés sur le long terme confortent cette approche de présentation nette des effets de cette exposition.

Le ratio « exposition nette » sur « exposition brute » apparent de 5,7 % est donc la résultante d'un effet impôt différé (facteur d'environ 64 % correspondant à l'effet du taux moyen pondéré d'impôt sur les sociétés du groupe CNP Assurances) et d'un effet participation aux bénéfices différée (facteur de 9 %, complément du taux de participation effectif, qui correspond aux droits des actionnaires sur les plus ou moins-values latentes).

La combinaison de ces deux effets (impôts et participation aux bénéfices différés) conduit au ratio de 5,7 % (64 % fois 9 %) d'exposition nette par rapport à l'exposition brute.

La différence entre l'exposition brute et nette ne représente pas nécessairement la perte qui sera supportée par les assurés. Notamment, la capacité d'absorption des pertes successives sur les dettes des Etats est limitée par les éléments suivants :

- le montant de la provision pour participation aux excédents (3,4 Md€ au 31 décembre 2012 pour la France) ;
- la capacité à baisser le taux de PB versée aux assurés. En France, le taux minimum garanti (TMG) estimé est d'environ 0,8 %, pour un taux de participation aux bénéfices à fin 2012 d'environ 2,5 % alors qu'en Italie, en Espagne et au Portugal, cette capacité est plus limitée du fait des TMG ;
- le stock de plus-values latentes, notamment sur l'immobilier (3,1 Md€) et sur les actions (5,5 Md€). Ces plus-values ont été prises en compte dans les tests de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active.

Aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

9.9.2 Classification des actifs par zone géographique au 31.12.2011

		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	Etats-Unis	Brésil	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>									
	Titres de créance	81 038	9 965	13 915	59 239	8 596	977	19 300	193 031
AFS	OPCVM	12 356	93	20	1 734	0	0	23	14 225
	Actions	7 985	1 916	723	2 451	4	24	291	13 393
	Autres	11 023	0	0	31	0	6	0	11 060
	Titres de créance	6 877	747	3 385	5 365	1 871	7 783	1 358	27 386
TRA	OPCVM	22 398	3	93	3 650	400	131	2	26 676
	Actions	1 847	343	119	851	1 098	288	399	4 945
	Autres	1 388	0	1	9	0	0	0	1 398
	Titres de créance	50	0	42	107	0	830	0	1029
HTM	Prêts et avances	3 705	0	0	709	0	0	15	4 429
	Instruments dérivés	410	- 3	0	- 3	0	0	0	404
	Immeubles de placement	1 728	0	0	19	0	0	0	1 747
TOTAL		150 806	13 064	18 297	74 162	11 969	10 038	21 387	299 723

9.10 Opérations en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle des entités du Groupe représentent respectivement en 2012 et 2011 moins de 0,5% de l'actif et du passif consolidés.

9.11 Engagements donnés et reçus

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

Engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement	29,4	23,9
Engagements de garantie	11 086,3	11 085,8
Engagements sur titres	3 348,4	2 924,3

Les engagements de garantie correspondent principalement à l'encours maximal des engagements de CNP Caution que CNP Assurances garantit au Crédit Immobilier de France. Courant 2011, par décision du conseil d'administration, la garantie donnée par CNP Assurances à CNP Caution a été portée à 11 Md€ (extension de 6 Md€ accordée en complément de la garantie de 5 Md€ existant précédemment).

Les engagements sur titres donnés correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

Engagements reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement	0,0	0,0
Engagements de garantie	101,4	533,7
Engagements sur titres	7 448,6	6 955,0

Les engagements sur titres reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

Note 10 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

10.1 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

10.1.1 Ventilation des passifs au 31.12.2012

	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	6 973,5	6 034,8	938,6
Provisions pour primes non acquises	285,6	265,8	19,8
Provisions pour sinistres	758,3	530,6	227,7
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	71,5	68,1	3,5
Autres provisions techniques	5 858,0	5 170,4	687,6
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrat d'assurance vie	134 282,3	126 436,1	7 846,2
Provisions pour primes non acquises	128,8	128,6	0,1
Provisions d'assurance vie	129 111,7	121 372,3	7 739,4
Provisions pour sinistres	2 104,0	2 007,4	96,7
Provisions pour participation aux bénéfices	2 741,9	2 739,4	2,5
Autres provisions techniques	195,9	188,4	7,5
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	149 251,3	149 251,3	0,0
Provisions d'assurance vie	146 430,8	146 430,8	0,0
Provisions pour sinistres	2 199,6	2 199,6	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	620,9	620,9	0,0
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	5 251,0	5 109,1	141,9
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	19 097,8	19 097,8	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	314 855,9	305 929,2	8 926,7
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

10.1.2 Ventilation des passifs au 31.12.2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	6 627,8	5 796,8	831,0
Provisions pour primes non acquises	376,9	362,2	14,6
Provisions pour sinistres	889,7	711,1	178,5
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	74,6	72,7	1,9
Autres provisions techniques	5 286,7	4 650,7	636,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrat d'assurance vie	125 722,3	118 446,3	7 276,1
Provisions d'assurance vie	121 003,9	113 791,9	7 212,0
Provisions pour sinistres	1 828,1	1 765,3	62,8
Provisions pour participation aux bénéfices	2 848,7	2 847,5	1,3
Autres provisions techniques	41,6	41,6	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	151 602,5	151 598,1	4,4
Provisions d'assurance vie	149 485,1	149 480,7	4,4
Provisions pour sinistres	2 026,9	2 026,9	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	90,5	90,5	0,0
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	4 816,2	4 669,6	146,6
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	535,7	535,7	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	289 304,6	281 046,5	8 258,1
Participation aux bénéfices différée active	- 620,9	- 620,9	0,0

10.2 Charge des provisions d'assurance

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurance par catégorie homogène en identifiant, par exemple, les variations relatives à des changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un impact significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brutes de réassurance.

10.2.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

10.2.1.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31.12.2012

	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01.01.2012	270 489,0	263 272,6	7 216,4
Primes	22 356,0	21 956,8	399,3
Extinction de passifs liée aux prestations	- 24 986,1	- 24 713,5	- 272,6
Revalorisation acquise	7 779,0	7 372,9	406,1
Variation de valeur des supports en unités de compte	2 016,0	2 016,1	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	11,9	11,9	0,0
Prélèvements sur encours	- 1 483,7	- 1 483,7	0,0
<i>Boni/mali</i>	- 26,6	- 26,6	0,0
Effets de change	- 843,5	- 843,5	0,0
Changements d'hypothèse	0,6	0,6	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	229,8	239,6	- 9,8
Provisions mathématiques au 31.12.2012	275 542,5	267 803,1	7 739,4

10.2.1.2 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31.12.2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01.01.2011	264 605,2	258 200,9	6 404,3
Primes	25 748,0	24 931,9	816,1
Extinction de passifs liée aux prestations	- 24 022,0	- 23 753,1	- 268,9
Revalorisation acquise	7 845,8	7 615,7	230,1
Variation de valeur des supports en unités de compte	- 1 832,5	- 1 832,5	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	19,9	- 10,2	30,1
Prélèvements sur encours	- 1 400,6	- 1 400,6	0,0
<i>Boni/mali</i>	- 62,2	- 62,2	0,0
Effets de change	- 491,3	- 491,3	0,0
Changements d'hypothèse	0,0	8,1	- 8,1
Entrée de périmètre MFPrévoyance SA	22,6	22,6	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	56,0	43,2	12,8
Provisions mathématiques au 31.12.2011	270 489,0	263 272,6	7 216,4

10.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

10.2.2.1 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31.12.2012

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
PSAP au 01.01.2012	889,7	711,1	178,5
Charge de sinistres sur l'exercice en cours	1 408,5	1 174,8	233,7
Boni/mali sur exercices antérieurs	0,1	0,1	0,0
Charge de sinistres totale	1 408,6	1 174,9	233,7
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 1 494,7	- 1 313,9	- 180,0
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 19,6	- 15,2	- 4,4
Paiements totaux	- 1 514,3	- 1 329,5	- 184,8
Variations de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	0,0	0,0	0,0
Effets de change	- 25,7	- 25,6	- 0,1
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
PSAP au 31.12.2012	758,3	530,6	227,7

10.2.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31.12.2011

(en millions d'euros)	Brut	Net	Réassurance
PSAP au 01.01.2011	894,1	757,3	136,8
Charge de sinistres sur l'exercice en cours	896,3	908,7	- 12,4
Boni/mali sur exercices antérieurs	14,3	11,5	2,8
Charge de sinistres totale	910,6	920,2	- 9,6
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 860,5	- 919,3	58,8
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 37,3	- 11,8	- 25,5
Paiements totaux	- 897,8	- 931,1	33,3
Variations de périmètre (entrées / sorties de portefeuille)	- 38,4	- 38,4	0,0
Effets de change	- 24,4	- 24,4	0,0
Entrée de périmètre MFPrévoyance SA	45,5	27,6	18,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
PSAP au 31.12.2011	889,7	711,1	178,5

10.2.3 Charge des provisions mathématiques des contrats financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01.01.2012	4 816,2	4 669,6	146,6
Primes	330,4	330,4	0,0
Extinction de passifs liée aux prestations	- 458,7	- 427,0	- 31,7
Revalorisation acquise	66,9	66,9	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	700,6	695,9	4,7
Variations de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 356,0	- 356,0	0,0
Effets de change	- 102,2	- 102,2	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	253,7	228,6	22,3
Provisions mathématiques au 31.12.2012	5 251,0	5 111,9	141,9

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01.01.2011	5 248,3	5 046,7	201,6
Primes	781,0	769,9	11,1
Extinction de passifs liée aux prestations	- 1 022,5	- 985,4	- 37,1
Revalorisation acquise	63,9	63,9	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	- 109,2	- 80,2	- 29,0
Variations de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	-9,0	-9,0	0,0
Effets de change	- 75,7	- 75,7	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	- 60,4	- 60,4	0,0
Provisions mathématiques au 31.12.2011	4 816,2	4 669,6	146,6

10.3 Participation aux bénéfices différée - Comptabilité reflet

Cette note détaille les sources de constitution de la participation aux bénéfices différée. Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée (cf. note 3.13.2).

(en millions d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation aux bénéfices différée						
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	0,0	- 2 037,1	2 037,1	4 151,1	7,7	4 143,4
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	0,0	21 135,0	- 21 135,0	- 3 530,2	209,1	- 3 739,3
Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation*	0,0	0,0	0,0	0,0	319,0	- 319,0
TOTAL	0,0	19 097,8	-19 097,8	620,9	535,7	85,1

* Au 31 décembre 2012, la provision pour égalisation est classée dans les provisions techniques et son retraitement n'est plus classé en participation aux bénéfices différée.

Le détail des variations d'une période sur l'autre est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	PBDA	PBDP	PBDA	PBDP
Montant à l'ouverture	620,9	535,8	0,0	5 165,8
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par résultat	- 4 213,4	- 2 036,0	4 213,4	2 749,7
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par capitaux propres	3 592,5	20 925,8	- 3 592,5	- 7 462,8
Autres variations ⁽¹⁾	0,0	- 327,8	0,0	83,1
Effet du changement de taux de recouvrabilité ⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant à la clôture	0,0	19 097,8	620,9⁽³⁾	535,8

(1) Les autres variations concernent la provision pour égalisation à l'ouverture qui est maintenant classée en provisions techniques.

(2) Le groupe CNP Assurances a réalisé en 2011 un test de recouvrabilité qui a permis de démontrer que l'imputation de la participation aux bénéfices différée active sur des participations aux bénéfices futures ou latentes est fortement probable. Ce test de recouvrabilité est fondé sur la même méthodologie que le test de suffisance des passifs et les principales hypothèses de la *Market Consistent Embedded Value* (MCEV®) (cf. note 3.13.2).

(3) Le détail par pays des entités juridiques du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
	PBDA	PBDA
France	0,0	136,5
Italie	0,0	415,4
Portugal	0,0	57,7
Autres	0,0	11,3
Montant à la clôture	0,0	620,9

10.4 Tableau de variation des contrats en UC

Le groupe CNP Assurances a choisi de présenter le détail de la variation des provisions relatives à des contrats en unités de compte.

10.4.1 Variation sur 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	30 957,8	30 937,3
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	3 332,1	3 332,1
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	2 611,1	2 611,1
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 3 584,1	- 3 583,9
(+/-) Entrées/sorties liées aux transferts de portefeuille	- 391,1	- 391,1
(-) Chargements sur encours prélevés	- 106,0	- 106,0
(+/-) Boni/mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,6	0,6
(+/-) Effet de change	- 780,7	- 780,7
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0
Autres	- 40,8	- 28,3
Montant des provisions à la clôture*	31 999,0	31 991,2

* cf. tableau de réconciliation en note 10.4.2.

10.4.2 Variation sur 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	33 146,3	33 125,8
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	4 387,8	4 387,8
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	- 1 266,4	- 1 266,4
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 4 175,8	- 4 175,8
(+/-) Entrées/sorties liées aux transferts de portefeuille	- 497,5	- 497,5
(-) Chargements sur encours prélevés	- 97,8	- 97,8
(+/-) Boni/mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de change	- 464,3	- 464,3
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0
Autres	- 74,5	- 74,5
Montant des provisions à la clôture*	30 957,8	30 937,3

* Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Montant des provisions en UC au passif du bilan	36 368,4	34 821,4
Tableau de variation des contrats en UC - hors IAS 39	31 999,0	30 957,8
Provisions en UC - contrats IAS 39	4 369,4	3 863,6
Ecart	0,0	0,0

10.5 Risque de crédit des réassureurs

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur :

- Pour les couvertures en excédent de sinistre apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.
- Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées, lorsque l'actif n'est pas détenu par le groupe CNP Assurances, est la suivante :

10.5.1 Risque de crédit des réassureurs au 31.12.2012

(en millions d'euros)	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
Premier cessionnaire	AA-	3 542,6	39,7 %
Deuxième cessionnaire	BB+	2 328,2	26,1 %
Troisième cessionnaire	AA-	1 150,2	12,9 %
Quatrième cessionnaire	A	585,0	6,6 %
Autres cessionnaires	-	1 320,7	14,8 %
Total		8 926,7	

10.5.2 Risque de crédit des réassureurs au 31.12.2011

(en millions d'euros)	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
Premier cessionnaire	AA-	3 311,1	40,1 %
Deuxième cessionnaire	A-	2 165,0	26,2 %
Troisième cessionnaire	AA-	1 085,2	13,1 %
Quatrième cessionnaire	A	555,3	6,7 %
Autres cessionnaires	-	1 141,6	13,8 %
Total		8 258,1	

Note 11 Passifs subordonnés

11.1 Passifs subordonnés au 31.12.2012

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant en devises	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur*
Passifs subordonnés remboursables					2 514,6	0,0	14,0	1 817,6	500,0	0,0	183,0	2 530,6
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 bp		€	700,0			700,0				725,9
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 bp	300,0	GBP	367,6			367,6				385,6
CNP UniCredit Vita	Juin 2009	Euribor 6 mois + 3,25 %		€	14,0		14,0					14,3
CNP Assurances	Sept. 2010	6,00 % (Réel/Réel) jusqu'en 2020 puis Euribor 3M (Réel / 360) + 447,2 pb		€	750,0					750,0		767,2
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%		€	93,0						93,0	79,7
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,6 % AC du 15.11.2016		€	90,0						90,0	77,8
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor 3M+ 2 % AC du 24.06.2013		€	200,0				200,0			183,0
CNP Assurances	Mai 2003	5,25 % jusqu'en mai 2013 puis Euribor 3M + 200 bp		€	300,0				300,0			297,1
Passifs subordonnés perpétuels					45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	44,0
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois + 1,5 %		€	45,0						45,0	44,0
Total					2 559,6	0,0	14,0	1 817,6	500,0	0,0	228,0	2 574,6

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de - 833,8 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2012. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.4. Les contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

Il n'existe pas de covenants sur les passifs subordonnés.

11.2 Passifs subordonnés au 31.12.2011

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant en devises	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur*
Passifs subordonnés remboursables					2 506,2	14,0	0,0	0,0	1 559,2	750,0	183,0	1 697,9
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875 % jusqu'en sept 2021 puis Euribor 12M + 440 bp		€	700,0				700,0			449,9
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 bp	300,0	GBP	359,2				359,2			267,6
CNP UniCredit Vita	Juin 2009	Euribor 6 mois + 3,25 %		€	14,0		14,0					12,3
CNP Assurances	Sept. 2010	6,00 % (Réel/Réel) jusqu'en 2020 puis Euribor 3M (Réel / 360) + 447,2 pb		€	750,0					750,0		473,2
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016		€	93,0						93,0	44,7
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,6 % ac du 15.11.2016		€	90,0						90,0	43,7
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % ac du 24.06.2013		€	200,0				200,0			181,8
CNP Assurances	Mai 2003	5,25 % jusqu'en mai 2013 puis Euribor 3M + 200 bp		€	300,0				300,0			224,6
Passifs subordonnés perpétuels					45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	34,5
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois +1,5 %		€	45,0						45,0	34,5
Total					2 551,2	14,0	0,0	0,0	1 559,2	750,0	228,0	1 732,4

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 730,4 M€ au 31 décembre 2011.

Note 12 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances

12.1 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur deux périodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Primes acquises non émises	2 371,0	2 273,9
Autres créances nées d'opérations d'assurance	572,0	534,8
Créances nées d'opérations de réassurance	92,2	87,9
Total	3 035,3	2 896,7
Créances douteuses	3,6	3,4

Ventilation des créances par échéance

31.12.2012			
<i>(en millions d'euros)</i>	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 371,0	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	560,3	11,6	0,2
Créances nées d'opérations de réassurance	92,1	0,1	0,0
Total	3 023,4	11,7	0,2

31.12.2011			
<i>(en millions d'euros)</i>	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 273,9	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	511,8	19,2	3,9
Créances nées d'opérations de réassurance	87,8	0,0	0,1
Total	2 873,5	19,2	4,0

12.2 Autres créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Personnel	1,6	1,7
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	827,6	932,7
Débiteurs divers	4 119,4	2 384,3
Total	4 948,6	3 318,7

Note 13 Impôts différés

L'objectif est de présenter le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

Source des différences temporelles (en millions d'euros)	31.12.2012		
	Actifs	Passifs	Net
Ecart d'acquisition	20,8	- 1,1	19,7
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	0,0	- 25,2	- 25,2
Autres actifs incorporels	0,0	- 34,8	- 34,8
Immeubles de placement	0,0	- 89,6	- 89,6
Placements financiers	0,0	- 7 873,7	- 7 873,7
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	0,8	0,0	0,8
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 0,9	- 0,9
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	138,4	0,0	138,4
Réserves de capitalisation	0,0	0,0	0,0
Titres subordonnés	0,0	- 7,1	- 7,1
Provisions pour risques et charges	132,3	0,0	132,3
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	- 18,1	- 18,1
Participation aux bénéfices différée	6 895,6	- 0,4	6 895,2
Autres passifs	0,0	- 80,9	- 80,9
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	20,8	0,0	20,8
Compensation actif - passif	- 7 039,1	7 039,1	0,0
Actifs ou passifs d'impôts différés	169,6	- 1 092,7	- 923,1

Source des différences temporelles (en millions d'euros)	31.12.2011		
	Actifs	Passifs	Net
Ecart d'acquisition	30,5	- 4,3	26,2
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	0,0	- 28,7	- 28,7
Autres actifs incorporels	0,0	- 35,3	- 35,3
Immeubles de placement	0,0	- 73,9	- 73,9
Placements financiers	316,4	- 489,0	- 172,6
Investissement dans les entreprises associées	32,2	- 25,7	6,5
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	1,1	0,0	1,1
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 1,0	- 1,0
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	113,9	0,0	113,9
Réserves de capitalisation	0,0	0,0	0,0
Titres subordonnés	0,0	- 8,4	- 8,4
Provisions pour risques et charges	125,5	0,0	125,5
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	- 4,1	- 4,1
Participation aux bénéfices différée	357,9	- 470,1	- 112,2
Autres passifs	0,0	- 52,0	- 52,0
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	172,5	0,0	172,5
Compensation actif - passif	- 905,9	905,9	0,0
Actifs ou passifs d'impôts différés	244,1	- 286,6	- 42,5

Note 14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges recouvrent des risques de nature commerciale, sociale et fiscale générant des obligations qui donneront probablement lieu à une sortie de ressources dont le montant peut être déterminé de manière fiable.

14.1 Provisions pour risques et charges – Exercice 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01.01.2012	65,9	108,6	174,4
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	95,5	107,7	203,2
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	- 28,3	- 22,2	- 50,5
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 49,9	- 45,7	- 95,5
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion	- 6,1	- 5,0	- 11,1
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,0	0,0	0,0
Valeur comptable à la clôture 31.12.2012	77,1	143,4	220,5

14.2 Provisions pour risques et charges – Exercice 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01.01.2011	58,0	130,2	188,2
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	67,4	77,5	144,9
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	- 0,2	- 46,2	- 46,4
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 55,5	- 42,7	- 98,2
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion	- 3,8	- 3,8	- 7,6
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,0	- 6,5	- 6,5
Valeur comptable à la clôture 31.12.2011	65,9	108,6	174,4

Note 15 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes

15.1 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur deux périodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	269,6	240,6
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 210,1	1 081,8
Dettes nées d'opérations de réassurance	574,7	450,1
Frais d'acquisition reportés	8,0	9,7
Total	2 062,5	1 782,2

Ventilation des dettes par échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012			31.12.2011		
	- d'1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	- d'1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	124,8	144,8	0,0	90,6	150,1	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 208,5	1,6	0,1	1 081,7	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	574,7	0,0	0,0	447,6	2,5	0,0
Frais d'acquisition reportés	8,0	0,0	0,0	9,7	0,0	0,0
Total	1 916,0	146,4	0,1	1 629,6	152,6	0,0

15.2 Autres dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Personnel	313,0	264,3
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	886,7	1 141,7
Créditeurs divers	4 802,4	3 040,2
Total	6 002,1	4 446,2

15.3 Avantages au personnel – IAS 19

15.3.1 Principales hypothèses actuarielles

Taux actuariels

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux des obligations *Corporate* de haute qualité (AA) et en fonction de la durée du régime, en application d'IAS 19 (jusqu'en 2010, les engagements en France au titre des régimes à prestations définies étaient actualisés sur la base des taux OAT. Ce changement n'a pas eu d'impact matériel sur l'évaluation des engagements).

Régime concerné	Duration (année)	Taux actuariels	Augmentations futures de salaires	Inflation	Rendement des actifs
Indemnités de départ à la retraite	14	2,95 %	3,0 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	N/A
Médailles du travail	9	2,35 %	3,0 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	N/A
Article 39 CGI	11	2,55 %	3,0 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	2,6 %
Autres régimes : Italie	19	3,00 %	3,0 %	2,0 %	N/A

Tables de mortalité

Les tables de mortalité de référence sont les tables prospectives par génération, notamment la table TGH05-TGF05 pour les engagements en France.

15.3.2 Montants comptabilisés

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31.12.2012	31.12.2011
Dette actuarielle	145,0	132,4
Juste valeur des actifs des régimes	0,0	- 8,6
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	145,0	123,8
Coût des services passés non comptabilisés	- 3,7	- 6,5
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	141,3	117,3
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	38,4	39,8
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	179,7	155,6
Montant des autres avantages à long terme	18,8	15,7
<i>Dont montant comptabilisé au titre des médailles du travail</i>	<i>18,8</i>	<i>15,7</i>
Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme*	198,6	171,3

* Les engagements sont principalement portés par les entités françaises (197,2 M€) et italienne (0,9 M€).

15.3.3 Analyse du coût des avantages à long terme

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31.12.2012	31.12.2011
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	7,2	7,1
Coût financier	3,9	3,5
Rendement attendu des actifs sur la période	0,0	0,0
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	0,0	0,0
Amortissement du coût des services passés	2,8	2,8
Coûts des régimes à prestations définies	13,9	13,4
Coûts des régimes à cotisations définies	10,5	22,8
Coût total au titre des régimes postérieurs à l'emploi	24,4	36,2

15.3.4 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31.12.2012	31.12.2011
Montant au 1^{er} Janvier ⁽¹⁾	117,5	103,9
Effet des variations de taux de change ⁽²⁾	0,0	0,0
Charge de retraite	13,9	13,6
Cotisations ⁽³⁾	- 12,0	0,0
Prestations payées ⁽⁴⁾	- 2,4	- 9,1
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SORIE ⁽⁵⁾	44,5	9,0
Pertes et gains actuariels comptabilisés en résultat	0,0	0,0
Variations de périmètre ⁽⁶⁾	-20,2	0,1
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Montant au 31 décembre	141,3	117,5

⁽¹⁾ (passif)/actif net comptabilisé au bilan au 1^{er} janvier au titre des régimes à prestations définies.

⁽²⁾ (Charges) / Produits de retraite au titre des régimes à prestations définies.

⁽³⁾ Cotisations payées au titre des actifs de couverture.

⁽⁴⁾ Prestations payées par le groupe CNP Assurances (ou remboursées à la Caisse des Dépôts via refacturation).

⁽⁵⁾ Ecarts actuariels intégralement enregistrés immédiatement en capitaux propres.

⁽⁶⁾ Les entités Laiki Insurance, Laiki Cyprialife et Laiki Insurance Holdings Ltd ont liquidé leur régime à prestations définies et ont institué un régime à cotisations définies par accord syndical prenant effet le 1^{er} janvier 2012. La décomptabilisation des engagements existants au titre des régimes à prestations définies a conduit à constater un profit de 2,5 M€.

15.3.5 Evolution des gains actuariels

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31.12.2012	31.12.2011
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en début de période	35,7	26,8
Pertes et gains actuariels sur avantages au personnel comptabilisés au bilan	44,5	9,0
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en fin de période	80,2	35,7

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises,
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne « chiffre d'affaires et produits des autres activités » du compte de résultat.

16.1 Primes acquises et chiffre d'affaires ou produits des autres activités

Activité et type de contrat (en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Contrats d'assurance	19 945,7	22 751,8
Vie	17 112,5	20 013,2
Primes pures	15 939,1	18 746,3
Chargements	1 173,4	1 266,9
Non-vie	2 833,2	2 738,6
Primes pures	2 124,7	2 022,1
Chargements	708,5	716,6
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	6 442,6	7 167,2
Primes pures	6 361,2	7 056,2
Chargements	81,4	111,0
Primes acquises	26 388,3	29 918,9

Chiffre d'affaires ou produits des autres activités (en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	78,3	117,7
Chargements	78,3	117,7
Flux	71,8	86,2
Encours	6,5	31,5
IAS 18	110,2	106,7
Autres activités	13,2	1,7
Total	201,8	226,1

16.2 Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Primes acquises	26 388,3	29 918,9
Chargements sur flux IAS 39	71,8	86,2
Total	26 460,1	30 005,1

16.3 Chiffre d'affaires par centre de partenariat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
La Banque Postale	9 624,2	10 183,1
Les Caisses d'Epargne	7 011,8	8 807,8
CNP Trésor	604,0	669,6
Etablissements financiers	1 487,9	1 448,3
Entreprises et collectivités locales	1 806,5	1 696,6
Mutuelles	885,2	974,4
Filiales étrangères	4 972,6	6 141,0
Autres	68,0	84,2
Chiffre d'affaires brut	26 460,1	30 005,1

16.4 Chiffre d'affaires par segments de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Epargne	17 170,4	20 420,0
Retraite	3 357,1	3 720,4
Prévoyance	1 904,8	1 917,5
Couverture de prêts	3 149,0	3 140,9
Frais de soins de santé	514,0	465,8
Domage IARD	364,7	340,5
Total Prévoyance/Risque	5 932,5	5 864,7
Autres secteurs d'activités	0,0	0,0
Chiffre d'affaires brut	26 460,1	30 005,1

16.5 Chiffre d'affaires par société

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
CNP Assurances	18 778,9	21 153,0
CNP IAM	2 137,4	2 034,7
Préviposte	187,7	221,6
ITV	40,3	38,7
CNP International	0,0	0,0
La Banque Postale Prévoyance	178,9	170,5
MFPrévoyance SA	221,4	331,9
CNP Seguros de Vida	53,1	31,7
Groupe CAIXA Seguros	2 876,9	2 764,2
CNP UniCredit Vita	1 160,3	1 698,8
CNP Vida	148,3	172,6
CNP Laiki Insurance Holdings	189,7	210,4
CNP Europe Life Ltd	59,0	449,9
CNP Barclays Vida y Pensiones	428,2	727,1
Chiffre d'affaires brut	26 460,1	30 005,1

16.6 Chiffre d'affaires par pays

<i>(en millions d'euros)</i>	IFRS		Normes françaises	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
France	21 487,5	23 864,0	21 712,7	23 965,0
Italie	1 374,3	2 062,3	1 594,6	2 346,0
Portugal	60,2	224,0	162,5	297,2
Brésil	2 876,9	2 764,2	3 286,6	3 177,0
Argentine	53,1	31,7	53,1	31,7
Espagne	367,8	397,6	368,4	397,6
Chypre	176,9	210,4	177,4	220,5
Irlande	1,4	449,9	1,4	449,9
Autres	61,9	1,0	62,6	1,0
Chiffre d'affaires brut	26 460,1	30 005,1	27 419,4	30 886,0

16.7 Chiffre d'affaires direct et accepté

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Affaires directes	25 586,8	29 140,6
Affaires acceptées	873,3	864,5
Chiffre d'affaires brut	26 460,1	30 005,1

Note 17 Prestations

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS 4 <i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Sinistres survenus	9 811,4	8 292,5
Capitaux échus	1 550,0	1 455,4
Arrérages	1 190,1	2 146,6
Rachats	14 334,8	13 896,9
Intérêts techniques et participation aux bénéfices inclus dans les sinistres de l'année	- 68,3	- 33,3
Frais de gestion des prestations	130,1	126,5
Prestations	26 948,1	25 884,6
Variation des provisions des contrats d'assurance	4 994,2	5 324,8
Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétionnaire	- 7 121,0	- 6 926,0
Variation des autres provisions techniques	465,3	30,7
Variation des provisions	- 1 661,5	- 1 570,5
Intérêts techniques	1 738,3	1 886,7
Participation aux bénéfices	6 750,9	4 860,7
Participation aux résultats	10 663,2	6 747,4
Charges de prestations d'assurance	35 949,8	31 061,5

Note 18 Charges de gestion et de commissions

18.1 Charges par destination

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Commissions	- 2 998,6	- 2 934,4
Frais ventilés par destination	- 259,3	- 210,7
Frais d'acquisition	- 3 257,8	- 3 145,1
Frais d'administration	- 204,8	- 204,5
Autres produits et charges techniques	- 306,6	- 298,3
Autres produits et charges non techniques	- 114,2	2,7
Participation des salariés	- 21,6	- 14,6
Autres produits et charges opérationnels courants	- 442,5	- 310,2
Total	- 3 905,1	- 3 659,8

18.2 Charges par nature

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charges de dépréciation et d'amortissement	34,6	30,5
Frais de personnel	417,4	392,0
Impôts et taxes	117,7	124,5
Autres charges	354,4	391,3
Total	924,0	938,3

Les charges par nature présentées ne peuvent pas être directement rapprochées des charges par destination car seuls les agrégats requis par IAS 1 sont présentés.

18.3 Charges de gestion nettes

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Charges nettes de gestion*		
- hors filiales étrangères et autres activités	571,2	571,3
- y compris filiales étrangères et autres activités	891,6	885,9
Ratio*		
Charges de gestion		
Provisions techniques fin**		
- hors filiales étrangères et autres activités	0,21%	0,22 %
- y compris filiales étrangères et autres activités	0,30%	0,31 %
* Hors frais du réseau CNP Trésor	35,6	36,4
** Contrats d'assurance et financiers, hors PB différée		

18.4 Détail des commissions

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Les Caisses d'Epargne	833,5	857,4
La Banque Postale	604,2	580,0
Autres	1 560,9	1 497,1
Total	2 998,6	2 934,4

Note 19 Résultat de réassurance

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Primes cédées	- 938,9	- 1 306,5
Variation des charges techniques	1 120,1	1 355,6
Commissions reçues des réassureurs	266,1	189,1
Produits financiers de la réassurance	- 403,4	- 237,0
Total	43,8	1,2

Note 20 Produits de placements

20.1 Produits et charges financiers

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur deux exercices consécutifs.

<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.2012	31.12.2011
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	Produits d'intérêts	8 017,9	8 550,0
	Produits sur autres placements	1 146,8	1 297,1
	Plus et moins-values de cession	- 840,9	1 079,9
	Dépréciations	1 649,1	- 2 746,3
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	9 972,8	8 180,8
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance	Produits d'intérêts	95,8	102,9
	Autres produits	0,0	4,7
	Dépréciations	0,8	4,5
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	96,6	112,1
Portefeuille des actifs - Prêts et créances	Produits d'intérêts	19,6	57,9
	Autres produits	0,0	0,0
	Dépréciations	0,0	0,0
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs – Prêts et créances	19,6	57,9
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	Résultat sur titres de transaction et assimilés	6 632,3	- 1 277,2
	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	- 965,1	- 526,7
	Plus et moins-values de cession	42,6	- 30,3
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	5 709,7	- 1 834,1
Immeubles de placement	Loyers et autres produits	96,7	193,3
	Variation de juste valeur	- 6,7	26,9
	Plus et moins-values de cession	30,8	43,1
	Total des revenus des immeubles de placement	120,8	263,3
Autres charges liées aux placements	- 196,9	- 347,6	
Plus-values de dilution	0	0,0	
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	15 722,6	6 432,3	
Dette subordonnée au coût amorti	- 157,2	- 149,9	
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	
Total des charges de financement	- 157,2	- 149,9	
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT	15 565,4	6 282,3	

Tableau de réconciliation des charges et produits financiers avec le compte de résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Produits financiers hors coût de l'endettement	16 934,7	6 908,6
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	-1 212,1	- 476,3
Charges de financement	- 157,2	- 149,9
Total	15 565,4	6 282,3

20.2 Écart de juste valeur des actifs

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêté.

20.2.1 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres détenus au 31.12.2012	Titres détenus au 31.12.2011	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat			
Obligations TF	10 930,6	10 766,1	164,5
Obligations TV	20 062,2	16 224,6	3 837,6
TCN	162,6	395,5	- 232,9
Actions	4 641,6	4 944,7	- 303,1
OPCVM	28 259,6	26 676,4	1 583,3
Parts de SCI	1 324,6	1 396,1	- 71,4
Autres (dont titres prêtés et pensions)	110,9	1,4	109,5
Total	65 492,2	60 404,9	5 087,3
Instruments dérivés			
Instruments dérivés (juste valeur positive)	4 340,8	3 583,3	757,5
Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 4 622,4	- 3 179,2	- 1 443,2
Total	- 281,6	404,1	- 685,7
AFS			
Obligations TF	172 399,1	152 023,9	20 375,2
Obligations TV	29 666,1	25 636,6	4 029,5
TCN	9 298,4	15 370,0	- 6 071,6
Actions	12 201,8	13 392,9	- 1 191,2
OPCVM	20 388,5	14 225,1	6 163,5
Parts de SCI	3 493,9	3 713,9	- 220,0
Titres participatifs	3 399,9	62,2	3 337,7
Autres (dont titres prêtés et pensions)	4 440,0	7 284,3	- 2 844,3
Total	255 287,7	231 708,9	23 578,8
HTM			
Obligations TF	389,4	1 031,9	- 642,5
Obligations TV	553,1		553,1
Total	942,5	1 031,9	- 89,4
Prêts et avances			
Prêts et avances	4 975,8	4 437,6	538,2
Total	4 975,8	4 437,6	538,2
Immeubles de placement			
Immeubles de placement en coût amorti	2 890,3	2 319,0	571,3
Immeubles de placement en juste valeur	624,4	511,5	112,9
Total	3 514,7	2 830,5	684,2
TOTAL	329 931,3	300 818,0	29 113,3

20.2.2 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2011

En millions d'€		Titres détenus au 31.12.2011	Titres détenus au 31.12.2010	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	10 766,1	17 931,5	- 7 165,3
	Obligations TV	16 224,6	9 592,8	6 631,9
	TCN	395,5	191,3	204,3
	Actions	4 944,7	6 574,1	- 1 629,4
	OPCVM	26 676,4	28 276,7	- 1 600,4
	Parts de SCI	1 396,1	1 465,8	-69,7
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	1,4	0,9	0,5
	Total	60 404,9	64 033,1	- 3 628,2
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	3 583,3	3 012,8	570,5
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 3 179,2	- 2 356,2	- 822,9
	Total	404,1	656,5	- 252,4
AFS	Obligations TF	152 023,9	177 743,9	- 25 720,0
	Obligations TV	25 636,6	7 830,3	17 806,3
	TCN	15 370,0	7 963,2	7 406,8
	Actions	13 392,9	17 269,4	- 3 876,4
	OPCVM	14 225,1	10 172,0	4 053,1
	Parts de SCI	3 713,9	3 140,5	573,4
	Titres participatifs	62,2	66,9	- 4,7
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	7 284,3	6 086,1	1 198,2
Total	231 708,9	230 272,2	1 436,7	
HTM	Obligations TF	1 031,9	1 237,3	- 205,4
	Total	1 031,9	1 237,3	- 205,4
Prêts et avances	Prêts et avances	4 437,6	3 959,4	478,1
	Total	4 437,6	3 959,4	478,1
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 319,0	1 769,3	549,7
	Immeubles de placement en juste valeur	511,5	485,3	26,2
	Total	2 830,5	2 254,6	575,9
TOTAL		300 818,0	302 413,2	- 1 595,2

20.2.3 Réconciliation « Écart de juste valeur »/« Inventaire des placements »

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Juste valeur des actifs	329 931,3	300 818,0
Plus ou moins-values nettes latentes – Inventaire des placements	- 1 083,4	- 1 094,2
Valeur comptable des placements – Inventaire des placements	328 847,9	299 723,8

20.3 Dépréciation

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Actifs disponibles à la vente	- 918,8	- 3 085,3
Obligations TF	- 1,2	- 1 353,2
Obligations TV	- 35,0	- 49,9
TCN	0,0	0,0
Actions	- 701,3	- 1 567,7
OPCVM actions	- 11,2	- 32,3
Titres participatifs	- 63,9	- 0,1
Autres (dont les FCP...)	- 106,2	- 82,1
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	- 4,3	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0
Total des dotations aux provisions	- 923,1	- 3 085,3
Actifs disponibles à la vente	2 569,0	339,0
Obligations TF	1 312,1	145,6
Obligations TV	8,0	45,8
TCN	0,0	0,0
Actions	1 129,0	65,5
OPCVM actions	58,6	31,6
Titres participatifs	22,6	- 0,1
Autres (dont les FCP...)	37,5	50,6
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	5,1	4,5
Prêts et créances	0,0	0,0
Total des reprises de provisions	2 572,9	343,5
Variation nette des dotations/reprises de provisions	1 649,8	- 2 741,8

Le montant de dépréciation sur les actions comprend principalement des compléments sur les titres GDF Suez, Peugeot, Koninklijke KPN, et UniCredit ainsi que de nouvelles dépréciations sur les titres Arcelor Mittal et Lafarge.

Le montant de reprise de dépréciation sur les actions suite à des cessions inclut notamment des titres Ageas, Technicolor RGPT et Vivendi.

Le montant de reprise de dépréciation sur les obligations à taux fixe inclut notamment la dépréciation de 1,3 Md€ comptabilisée sur les titres de dette souveraine grecque en 2011.

Note 21 Charge d'impôt

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Charge fiscale courante	655,0	545,4
Charge fiscale différée	240,5	- 80,5
Charge d'impôt	895,5	465,0
Résultat net consolidé	1 258,4	1 141,0
Taux d'impôt	41,58%	28,95 %
Impôt sur les résultats	895,5	465,0

Preuve d'impôt <i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		2 153,9		1 606,0
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège	36,10 %	777,5	36,10 %	579,8
Différences permanentes*	5,00 %	107,7	- 3,09 %	- 49,6
Effet des taux d'impôt réduits sur les PV/MV	- 0,20 %	- 4,3	- 2,55 %	- 41,0
Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés	- 1,13 %	- 24,4	0,02 %	0,3
Effet des changements de taux d'impôt**	0,00 %	0,0	- 2,02 %	- 32,4
Autres	1,81 %	38,9	0,50 %	8,0
Total	41,58 %	895,5	28,95 %	465,0

* Dont une charge estimée à 101,9 M€ au titre de la taxe additionnelle de 7% sur la réserve de capitalisation instaurée par la loi de finances pour 2013.

** Dont 22,9 M€ représente l'impact de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés de 5 %, votée en France en décembre 2011 (passage du taux d'impôt théorique de 34,43 % à 36,10 %).

Impôts différés relatifs à : <i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Juste valeur des actifs financiers en <i>trading</i>	740,3	- 449,2
Participation aux bénéfices différée	- 631,2	403,3
Juste valeur des autres actifs financiers	33,6	53,4
Ajustements de comptabilité reflet liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0
Réévaluations d'immobilisations corporelles avant transfert dans la catégorie des immeubles de placement	0,0	0,0
Différences fiscales temporaires	0,0	0,0
Autres	97,8	- 88,0
Total	240,5	- 80,5

AUTRES ANALYSES

Note 22 Risques financiers

22.1 Risque de crédit

La politique de gestion du risque de crédit du groupe CNP Assurances est décrite dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 2.5.5).

La note 9.8 des annexes aux comptes consolidés présente également le portefeuille obligataire du groupe CNP Assurances consolidé par notation des émetteurs.

22.2 Risque de change

Les portefeuilles d'actifs des entités du groupe CNP Assurances sont principalement investis dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés, c'est pourquoi le risque de change est très limité (par exemple moins de 1 % des placements des sociétés françaises du groupe CNP Assurances est libellé dans une devise autre que l'euro).

Le groupe CNP Assurances effectue une analyse de l'impact net sur le résultat et les capitaux propres d'une appréciation de 10 % de l'euro par rapport au dollar et à la *livre sterling*, les deux principales devises étrangères auxquelles le groupe CNP Assurances est exposé, pour ses actifs et passifs monétaires libellés dans ces mêmes devises. L'impact cumulé estimé représente respectivement moins de 3,5% et 2% du résultat opérationnel courant pour le dollar et la livre sterling.

22.3 Risque de taux des actifs financiers

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

22.3.1 Cap et Floor

Cette annexe présente le nominal des caps et des floors par niveau de *strike* et par durée résiduelle au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011.

22.3.1.1 Cap et Floor au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	
<5 %	5 160	2 659	3 420	3 588	3 092	7 043	3 740	1 372	1 585	5 630	37 289
>= 5 % <6 %	1 310	1 450	4 542	3 590	3 509	2 310	880	300	300	3 760	21 951
>= 6 % <7 %	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400
>= 7 % <8 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>= 8 % <9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7
>= 9 % <10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6 870	4 109	7 962	7 178	6 601	9 353	4 620	1 672	1 885	9 397	59 646

22.3.1.2 Cap et floor au 31 décembre 2011

Durée résiduelle

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	Total
<5 %	2 405	5 164	2 655	3 420	3 588	3 092	7 043	3 744	1 367	1 884	34 361
>= 5 % <6 %	1 415	1 310	1 450	4 542	3 590	3 509	2 310	880	300	4 060	23 366
>= 6 % <7 %	1 115	400	0	0	0	0	0	0	0	0	1 515
>= 7 % <8 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>= 8 % <9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6
>= 9 % <10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 935	6 874	4 105	7 962	7 178	6 601	9 353	4 624	1 667	5 950	59 247

22.3.2 Taux d'intérêt effectif

Cette annexe a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons en date d'arrêté et à l'achat.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurance du groupe CNP Assurances :

- France
- Italie
- Brésil
- Espagne

22.3.2.1 Taux actuariels à l'achat

	31.12.2012		31.12.2011	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	3,95 %	Euro	4,19 %
Italie	Euro	3,71 %	Euro	3,83 %
Brésil	Real	7,20 %	Real	10,66 %
Espagne	Euro	4,93 %	Euro	4,70 %

22.3.2.2 Taux actuariels en date de clôture

	31.12.2012		31.12.2011	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	1,84 %	Euro	3,70 %
Italie	Euro	3,30 %	Euro	3,39 %
Brésil	Real	7,19 %	Real	10,66 %
Espagne	Euro	4,13 %	Euro	6,25 %

22.3.3 Valeurs comptables par échéance

22.3.3.1 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2012

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	16 349,1	15 605,3	15 612,4	14 325,7	12 535,4	106 478,1	180 906,0
Obligations zéro coupon	8 688,5	189,8	250,5	527,6	880,3	10 511,2	21 047,9
Obligations à taux révisable	876,7	816,7	145,6	50,4	389,3	1 528,0	3 806,7
Obligations à taux variable	744,4	680,2	765,7	504,9	259,7	715,6	3 670,5
Obligations à taux fixe indexées inflations	941,8	8,2	361,3	724,7	1 416,6	9 764,3	13 216,9
Autres obligations	3 372,9	3 553,1	2 018,3	2 428,9	2 130,9	10 766,9	24 270,9
Total	30 973,4	20 853,3	19 153,8	18 562,2	17 612,2	139 764,1	246 918,9

22.3.3.2 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2011

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	13 763,4	12 608,8	12 599,2	14 233,1	12 533,0	96 992,8	162 730,3
Obligations zéro coupon	10 959,3	412,2	232,8	178,2	150,4	9 751,1	21 684,0
Obligations à taux révisable	277,3	292,6	72,8	37,6	30,4	1 390,9	2 101,6
Obligations à taux variable	2 526,8	1 492,8	1 707,3	738,1	493,6	753,6	7 712,2
Obligations à taux fixe indexées inflations	1 021,3	958,2	18,6	269,6	696,8	7 193,2	10 157,7
Autres obligations	1 170,4	1 810,4	2 291,3	1 682,6	2 020,2	10 050,4	19 025,3
Total	29 718,5	17 575,0	16 922,0	17 139,2	15 924,4	126 132,0	223 411,1

22.3.4 Valeurs comptables par échéance des instruments en HTM

22.3.4.1 Valeur comptable au 31 décembre 2012

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	148,6	104,6	165,4	54,3	164,9	216,4	854,1
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	148,6	104,6	165,4	54,3	164,9	216,4	854,1

22.3.4.2 Valeur comptable au 31 décembre 2011

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	147,8	163,2	120,6	159,8	58,6	378,7	1 028,7
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	147,8	163,2	120,6	159,8	58,6	378,7	1 028,7

22.3.5 Durée moyenne des titres

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

22.3.5.1 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2012

France	Italie	Brésil	Espagne
6,3	3,8	2,0	4,8

22.3.5.2 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2011

France	Italie	Brésil	Espagne
6,6	4,2	2,5	5,1

22.4 Sensibilité de la MCEV® aux risques de marché

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres. Le management utilise les analyses de sensibilité de la MCEV® aux risques de marché et d'assurance.

Le groupe CNP Assurances publie son « *Embedded Value* » selon les principes de la *Market Consistent European Embedded Value* (MCEV®) établis par le *CFO Forum* (réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurances européennes, créé en 2002), à l'exception de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale brésilienne CAIXA Seguros et de l'utilisation de modèles déterministes pour les activités peu significatives et dont les produits ne comportent généralement pas d'options ou de garanties.

Le Groupe a retenu une méthodologie de valorisation des options et garanties financières *market consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2012.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle direct du management du Groupe. Il est dès lors envisageable de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

La MCEV® est la somme de :

- l'actif net réévalué qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'*In-Force*.
- la valeur du portefeuille (« *In-Force* ») qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Pour la France, la courbe des taux d'intérêt de référence est la courbe des taux *swap*, à laquelle est ajoutée une prime de liquidité dont le montant est fonction de la typologie des produits, conformément aux spécifications techniques du QIS 5 dans le cadre de la réforme Solvabilité 2. Les activités de CNP UniCredit Vita (filiale italienne), de CNP Vida (filiale espagnole) et CNP Barclays Vida y Pensiones (filiale ayant des activités en Italie, Espagne et Portugal) ont, quant à elles, été valorisées à l'aide de la courbe des taux des emprunts d'état correspondants.

Les sensibilités de la MCEV® aux risques de marché visent à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêt et des actions sur la MCEV®. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne CAIXA Seguros, la filiale italienne CNP UniCredit Vita, les filiales espagnoles CNP Vida et CNP Barclays Vida y Pensiones, ainsi que la filiale chypriote CNP Laiki Insurance Holdings. Les sensibilités étudiées sont les suivantes :

- courbe des taux +/- 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation de la courbe des taux *swap* de 100 points de base à la hausse ou à la baisse. Ceci induit :
 - une réévaluation de la valeur de marché des obligations ;
 - un ajustement des taux de réinvestissement de toutes les classes d'actifs de 100 points de base ; et
 - une mise à jour des taux d'actualisation.

L'impact sur la provision mathématique initiale des contrats en unités de compte n'est pas valorisé.

- baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité permet d'évaluer l'impact sur la valeur d'une baisse immédiate du niveau des indices actions et immobilier de 10 %. Ce choc induit une baisse de 10 % de la valeur de marché des actions et de l'immobilier, ainsi qu'une baisse des provisions mathématiques des contrats en unités de compte pour leur part investie en action.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et d'intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

Analyse de sensibilité MCEV® au risque de taux d'intérêt et actions au 31 décembre 2012 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Taux d'intérêt + 100 pb	Taux d'intérêt - 100 pb	Actions - 10 %
Impact MCEV®	- 286,0	- 256,0	- 647,0

Analyse de sensibilité MCEV® au risque de taux d'intérêt et actions au 31 décembre 2011 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Taux d'intérêt + 100 pb	Taux d'intérêt - 100 pb	Actions - 10 %
Impact MCEV®	- 63,0	- 122,0	- 684,0

Les sensibilités aux risques d'assurance sont présentées en note 24.

Note 23 Risque de liquidité et adéquation actif-passif

23.1 Risque de liquidité

23.1.1 Flux futurs d'actifs

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (c'est-à-dire remboursements, coupons).

23.1.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2012

Intention de gestion (en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	29 686	94 152	95 451	23 358
Trading et FVO	4 646	15 873	7 406	2 262
HTM	160	673	260	82
Prêts et créances	22			

23.1.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2011

Intention de gestion (en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	28 281	91 747	90 195	35 856
Trading	4 453	14 901	5 769	1 124
HTM	148	649	224	156
Prêts et créances	351	0	0	0

Le montant de 55 719 M€ précédemment publié sur la ligne « Trading » pour le flux « Entre 5 et 10 ans » a été corrigé et remplacé par 5 769 M€.

23.1.2 Projections de paiements par échéance

Cette annexe présente les estimations de paiements, rachats et rachats partiels liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages.

Le total des projections est supérieur aux soldes bilanciaux publiés, car il s'agit des flux sortants capitalisés.

23.1.2.1 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	19 006,8	75 863,6	61 162,7	42 328,9	138 342,3

23.1.2.2 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	17 494,0	81 914,4	60 297,0	39 997,8	133 744,4

23.1.3 Passifs immédiatement rachetables

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012
Passifs immédiatement rachetables	252 652,0
Passifs non rachetables immédiatement	43 106,1

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2012 est de 252,7 Md€ (250,3 Md€ au 31 décembre 2011). Ce montant représente les passifs des contrats d'assurance vie et d'investissement comptabilisés au bilan qui pourraient être rachetés ou transférés par les assurés, tels que stipulé par leur contrat.

Ne peuvent faire l'objet d'un tel rachat les contrats emprunteurs, les contrats de prévoyance collective, certains contrats avec sortie en rentes et les contrats « loi Madelin ».

Il est à noter que ce montant maximal de contrats qui pourraient faire l'objet d'un rachat ne prend pas en compte le comportement des assurés qui tend à allonger significativement la durée effective des passifs telle que présentée dans les projections de paiements à la note 23.1.2.

23.2 Gestion actif/passif

La politique de gestion actif/passif du Groupe est décrite dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 2.5.6).

23.3 Adéquation actif/passif des contrats en UC

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Immeubles de placement en représentation des contrats en UC	1 079,6	1 026,7
Actifs financiers en représentation des contrats en UC	34 986,4	33 758,7
Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidés)	0,0	0,0
Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée)	0,0	0,0
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC	36 066,0	34 785,4
Passifs des contrats financiers en UC	7 913,0	7 308,0
Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garantie plancher	28 455,4	27 513,5
Total passifs contrats en UC	36 368,4	34 821,5
Provisions pour garantie plancher	3,4	31,9
Total passifs contrats en UC	36 371,8	34 853,4

L'inadéquation actif/passif des contrats en UC correspond principalement aux provisions pour sinistres à payer : cet agrégat est en effet inclus dans les passifs des contrats en UC, mais n'est pas adossé par des actifs identifiés pour les besoins de la note comme représentant les contrats en UC.

Note 24 Risques liés aux contrats d'assurance et financiers

24.1 Gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis-à-vis de ses actionnaires, pour analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, et pour mesurer l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification, ces deux éléments faisant l'objet d'études systématiques et spécifiques.

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan d'affaires de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

La politique de gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers du Groupe est décrite dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 2.5.3).

24.2 Termes et conditions des contrats

24.2.1 Nature des risques couverts par classe de contrats

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et nous conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

24.2.2 Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en unités monétaires se caractérisent par le versement d'un capital garanti dont la revalorisation peut dépendre d'un taux minimum garanti et prévoient généralement une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale. Toutefois, ils offrent généralement des garanties complémentaires relatives au paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- régimes à prestations définies (art 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- temporaire renouvelable pluriannuelle et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;
- rente éducation, rente de conjoint : rente temporaire ou viagère en cas de décès du parent ou du conjoint ;
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;
- contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de tout ou partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire ;
- complémentaire maladie destinée à couvrir les frais de soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais engagés par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge, à l'occasion d'une maladie ou d'un accident.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales CAIXA Seguros au Brésil et CNP Laiki Insurance Holdings à Chypre et en Grèce. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

24.2.3 Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéficiaires

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéficiaires. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation aux excédents.

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

24.3 Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

24.3.1 Modèles d'estimation des provisions techniques

Les principales provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;
- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

24.3.2 Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- la révision des provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

24.3.3 Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification ;

- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques ;
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire, soit par recalcul exhaustif ; et
- l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

24.3.4 Mesure dans laquelle les hypothèses reposent sur des variables de marché/des variables propres à l'assureur considéré

Pour les contrats d'épargne et d'assurance vie, les taux d'actualisation sont au plus égaux aux taux de rendement prudemment estimés des actifs. En assurance non-vie, les taux d'actualisation des provisions sont déterminés en référence au taux de marché. Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

24.3.5 Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes de celles que l'on pourrait inférer des données passées

D'une manière générale, les hypothèses s'appuient sur l'historique et ne sont pas différentes de celles que l'on pourrait inférer sur la base des observations passées. Toutefois, dans le cadre du test de suffisance du passif (LAT), des lois de rachat dynamiques qui anticipent des hausses de rachats qui n'ont pu être vérifiées par les données passées, ont été utilisées. Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus ou moins-values latentes s'appuient sur les calculs de valeur actuelle des profits futurs effectués pour la détermination de l'*Embedded Value* (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé.

24.3.6 Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

24.3.7 Sensibilité de la MCEV® à une variation des rachats et de la sinistralité

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

La sensibilité de la MCEV® à une baisse des rachats de 10 % est de + 154 M€ au 31 décembre 2012. Par ailleurs, une baisse de 5 % de la sinistralité impacterait de + 133 M€ la MCEV® pour les risques de mortalité et d'invalidité et de - 89 M€ pour le risque de longévité au 31 décembre 2012.

24.4 Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Une ventilation des provisions techniques détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée ci-dessous :

31.12.2012		
Taux minimum garanti (en millions d'euros)	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	151 434,8	51,2 %
] 0 % - 2 %]	20 393,5	6,9 %
] 2 % - 3 %]	36 197,2	12,2 %
] 3 % - 4 %]	2 231,9	0,8 %
] 4 % - 4,5 %]	4 082,9	1,4 %
> 4,5 % ⁽²⁾	1 909,2	0,6 %
UC	36 368,4	12,3 %
Autres ⁽³⁾	43 140,0	14,6 %
TOTAL	295 758,0	100,0 %

⁽¹⁾ Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

⁽²⁾ Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale CAIXA Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 7 % (cf. note 22.2).

⁽³⁾ Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

31.12.2011

Taux minimum garanti (en millions d'euros)	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	143 802,0	49,8 %
] 0 % - 2 %]	17 599,9	6,1 %
] 2 % - 3 %]	43 824,7	15,2 %
] 3 % - 4 %]	1 692,6	0,6 %
] 4 % - 4,5 %]	5 142,2	1,8 %
> 4,5 % ⁽²⁾	1 833,4	0,6 %
UC	34 713,0	12,0 %
Autres ⁽³⁾	40 161,5	13,9 %
TOTAL	288 769,3	100,0 %

⁽¹⁾ Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

⁽²⁾ Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale CAIXA Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf. note 22.2).

⁽³⁾ Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

24.5 Concentration du risque d'assurance

24.5.1 Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par le groupe CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance du groupe CNP Assurances est définie en conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe CNP Assurances qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

24.5.2 Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS Catastrophe par des réassureurs professionnels.

- Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et acceptations auprès de CNP Assurances souscrites par les filiales (LBPP, CNP UniCredit Vita et CNP Vida) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit : un événement catastrophique est constitué d'au moins 5 victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice (PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 36 372 euros en 2012).
- Portefeuille collectif :
 - a) l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes de coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de marché de 30 M€ dont CNP Assurances représente 26 %, une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon six tranches : tranche 1 : 20 XS 30 M€, tranche 2 : 100 XS 50 M€, tranche 3 : 100 XS 150 M€, tranche 4 : 150 XS 250 M€, tranche 5 : 100 XS 400 M€, tranche 6 : 100 XS 600 M€ avec une reconstitution payante à 200 %, sauf pour le Nucléaire et le Terrorisme NBC; un événement est défini à partir de trois victimes ;
 - b) par ailleurs, les protections Catastrophes accordées par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs deux ou trois « têtes sinistrées » les plus élevées) est de 1,25 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 37 M€ par événement et 74 M€ par exercice à l'exception, des risques Nucléaire et le Terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 37 M€.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de décès-IPA3 d'un assuré au delà de 40 PASS.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance.

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

24.5.3 Risque de contrepartie sur les soldes de réassurance

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en Excess apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA. (cf. note 10.5).

24.5.4 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

La nature des risques juridiques ainsi que la politique de gestion du groupe CNP Assurances sont décrites dans la partie 2. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 2.5.7).